2015-2020

CONTRAT DE VILLE

RAPPORT D'EVALUATION A MI-PARCOURS (2015-2017)

CAPI
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

www.capi-agglo.fr

SOMMAIRE

> Edito 3

> Introduction 4

> Contexte et enjeux : le nouveau cadre du contrat de ville 6

L'application des chantiers de la réforme de la politique de la ville par la CAPI 6

La mise en place d'une nouvelle ingénierie et de nouvelles instances dediées à la programmation 7

La refonte de l'outil de la programmation, au service de la mise en oeuvre du contrat de ville 9

> L'élaboration de l'évaluation de la programmation : demarche et methodologie 12

La méthodologie choisie 12

Le calendrier de l'évaluation 13

Les acteurs de la politique de la ville impliqués dans l'évaluation 13

Les outils et sources utilisés pour élaborer l'évaluation 14

> Résultats de l'évaluation à mi-parcours 16

Gouvernance et pilotage 16

La programmation, levier de mobilisation en direction des quartiers 23

Une programmation davantage au service des quartiers : montée en qualité de la programmation sur la période 2015-2017 29

Evaluation de l'impact de 5 actions de la programmation 33

> Annexes 51

EDITO

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville (2015/2017) du contrat de ville de la CAPI. Ce travail a été effectué sous la direction habitat, insertion et solidarité territoriale avec l'appui d'une apprentie Sabah AMARA que je remercie pour le travail réalisé.

Le choix de cette évaluation s'est appuyé sur trois axes :

- La gouvernance et le pilotage du contrat de ville et de sa mise en œuvre.
- L'outil programmation comme un levier de mobilisation en direction des quartiers.
- Une programmation qui répond davantage aux besoins identifiés sur les quartiers.

Pour chacun de ces axes, des préconisations sont proposées en vue de poursuivre les actions déjà engagées et /ou celles qui sont à améliorer.

Enfin, j'ai souhaité également qu'on puisse analyser l'impact des actions du contrat de ville sur les quartiers : 5 actions ont été évaluées ainsi que leurs effets produits auprès des bénéficiaires et de ses quartiers.

Je remercie l'ensemble des partenaires, et acteurs du contrat de ville qui ont contribué, participé et enrichi ce rapport.

Céline GOICHOT
Vice-présidente CAPI
déléguée à la Politique de la ville
et à la santé

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) est un territoire jeune et attractif qui compte plus de 107 000 habitants répartis sur 22 communes. Il offre un cadre de vie agréable grâce à son paysage remarquable disposant d'espaces naturels et agricoles.

La CAPI est aujourd'hui le deuxième pôle économique du département de l'Isère, doté d'une filière d'excellence en matière de logistique et de développement durable.

Ce territoire est également connu pour son bassin d'emploi dynamique, attirant les populations des intercommunalités voisines. Il s'est engagé à conforter le développement et l'implantation des entreprises sur son territoire.

Néanmoins, ce territoire connaît des disparités économiques, sociales et territoriales. L'État a identifié cinq quartiers prioritaires (QPV) dans le cadre de la réforme de la politique de la ville de 2014, auxquels s'ajoutent quatre quartiers en veille active (QVA, relevant de l'ancienne géographie prioritaire), répartis sur quatre communes :

- Saint Hubert (QPV) et Pierre Louve (QVA) à L'Isle d'Abeau,
- Champ-Fleuri et Champaret (QPV) à Bourgoin-Jallieu,
- Saint-Bonnet et les Roches (QPV) Servenoble et les Fougères (QVA) à Villefontaine,
- Les Moines (QVA) à Saint-Quentin-Fallavier.

Cela représente 10,5% de la population de la CAPI, qui réside dans ces territoires en situation de fragilité, souvent hérités de la Ville Nouvelle construite dans les années 70-80. Si l'on prend en compte l'ensemble des 9 quartiers, cela représente ¼ de la population de l'agglomération.

Le contrat de ville de la CAPI, signé en juillet 2015 pour une durée de cinq ans, témoigne de l'engagement des acteurs locaux à agir en faveur de la politique de la ville. Cette politique vise à l'amélioration de la situation économique, sociale et territoriale des habitants résidant dans les QPV.

Le choix des élus de la CAPI a été de poursuivre l'intervention sur les QVA, dans une logique de solidarité territoriale et pour continuer à soutenir ces quartiers en difficulté présentant des indicateurs souvent aussi alarmants que les QPV.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit l'obligation d'évaluer les contrats de ville en deux temps : à mi-parcours et à la fin du contrat de ville.

Cette évaluation est pilotée et mise en œuvre par l'intercommunalité, avec l'appui des partenaires (l'Etat, les communes, le Département, les bailleurs ...). L'évaluation à mi-parcours permet de mobiliser les partenaires locaux pour apporter un regard croisé sur les chantiers du contrat de ville sur ces dernières années (2018-2020) et ouvrir des perspectives.

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a fait paraître un guide en juillet 2017 intitulé « Comment évaluer les contrats de ville ? » pour accompagner les professionnels en charge de l'évaluation. Ce guide préconise d'évaluer dans un premier temps le contexte intercommunal, ensuite la mise en œuvre des actions et enfin les questions d'ingénierie et de mobilisation du droit commun.

La CAPI a fait le choix de concentrer l'évaluation sur son appel à projet annuel, la programmation du contrat de ville, un des leviers essentiel, de la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire.

Cette évaluation a pour objectif de dresser un premier bilan qualitatif et quantitatif, à mi-parcours, à partir du travail réalisé dans le cadre des programmation 2015, 2016 et 2017, en proposant des préconisations pour améliorer les programmations à venir.

Il s'agira de vérifier si la CAPI a atteint ou non les objectifs fixés dans le cadre du contrat de ville en 2015.

Ce rapport a aussi pour ambition de rendre plus lisible et compréhensible la politique de la ville à travers un focus sur cinq actions clés des programmations du contrat de ville.

CONTEXTE ET ENJEUX : LE NOUVEAU CADRE DU CONTRAT DE VILLE

L'application des chantiers de la réforme de la politique de la ville par la CAPI

La mise en place des contrats de ville intervient suite au rapport de la Cour des Comptes de juillet 2012, réaffirmant la nécessité de réformer la politique de la ville. Ce dernier est publié dans un contexte où la réforme est déjà attendue depuis plusieurs années, car la multiplication des dispositifs et leurs superpositions ont rendu la politique de la ville peu lisible. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a pour objectifs de transformer en profondeur la politique de la ville autour de six axes principaux :

- resserrer et simplifier la géographie prioritaire,
- mettre en place une nouvelle contractualisation autour de trois piliers (emploi/éco, habitat, cohésion sociale), mobilisant plus largement les partenaires locaux,
- affirmer la vocation des intercommunalités à piloter la politique de la ville,
- mieux mobiliser le droit commun à destination des quartiers,
- associer plus étroitement les habitants des quartiers,
- lancer un nouveau programme de renouvellement urbain.

La CAPI s'est appuyée sur un prestataire extérieur, le cabinet Rémy Crouzoulon, afin d'évaluer le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et de construire le nouveau contrat de ville 2015-2020, à partir des objectifs suivants :

- renforcer le pilotage de la CAPI et la vision intercommunale,
- mobiliser des partenaires de manière plus élargie,
- mobiliser le droit commun en direction des quartiers,
- structurer le contrat de ville en 3 piliers avec une priorité sur le pilier développement économique et emploi,
- améliorer la capacité des actions de la programmation à toucher spécifiquement les QPV-QVA,
- mettre en place un ensemble de chantiers annexes liés au contrat de ville : création des conseils citoyens, élaboration de conventions d'utilisation de l'abattement sur la TFPB, poursuite du travail d'observation territoriale, …

La CAPI a pu répondre à certains objectifs fixés par la réforme et validés dans le cadre du contrat de ville, en matière notamment de pilotage, de gouvernance, de mobilisation de parte-

nariats.. Certains chantiers n'ont cependant pas encore pu être investis, les premières années ayant été consacrées à une refonte des process, en particulier dans le cadre des programmations annuelles du contrat de ville.

L'intérêt de ce rapport est de montrer les changements apportés depuis la mise en œuvre du contrat de ville en 2015.

La mise en place d'une nouvelle ingénierie et de nouvelles instances dédiées à la programmation

La CAPI a profité de ce contexte de réforme et de la fin du dispositif du CUCS pour revoir son organisation interne. En effet, pendant la période couverte par l'ancien contrat CUCS (2009-2014), une seule personne était en charge de la politique de la ville à la CAPI.

Afin de s'inscrire dans une logique de mutualisation de ressources et d'expertises, il a été proposé de rapprocher le service politique de la ville et habitat pour créer une Direction « Cohésion Sociale ». Celle-ci s'est ainsi créée en 2014, en structurant ces nouvelles compétences.

La mise en œuvre de la réforme dans ce contexte de structuration interne a abouti à la mise en place d'une nouvelle organisation autour du contrat de ville :

➢ une animation déclinée à partir des piliers du contrat de ville avec des chargées de missions dédiées, par thématique, dans une logique d'équipe projet placée sous la responsabilité de la directrice de la cohésion sociale.

L'objectif pour la CAPI était d'améliorer son intervention, en assurant :

• **une fonction d'animation :** développer la mise en réseau des acteurs, renforcer les modes de coopération, assurer l'animation des différentes instances de la programmation du contrat de ville,

• **une fonction de ressources :** réaliser des benchmarking afin de faire émerger des pratiques innovantes, valoriser les pratiques existantes en suscitant par exemple des temps de rencontres entre porteurs de projet,

• **une fonction d'ingénierie :** mettre en place des formations au regard des besoins, des outils à mutualiser (notamment dans le cadre de la programmation ou de dossiers thématiques), améliorer les modes d'intervention.

L'organisation intercommunale ainsi que les chantiers liés à la réforme ont eu des impacts sur les organisations communales, demandant une plus forte mobilisation des référents politique de la ville, en particulier dans une phase de construction du contrat de ville.
La mise en œuvre du contrat de ville s'appuie sur des instances de gouvernance mises en place dès 2015. Le pilotage et l'animation sont positionnés à l'échelle intercommunale et assumés en premier lieu par la CAPI, en collaboration avec l'État et les communes. La mise en œuvre relève plus spécifiquement des territoires communaux. Au-delà des échanges réguliers avec l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville, les instances de gouvernance telles que le comité technique (instance technique) et le comité de pilotage (instance politique) permettent de valider les orientations et de veiller à la bonne mise en œuvre du contrat de ville.

CONTEXTE ET ENJEUX : LE NOUVEAU CADRE DU CONTRAT DE VILLE

INSTANCES TECHNIQUES

MOUS

- Instance de travail interne avec les référents des communes et l'équipe technique CAPI
- 2 h tous les quinze jours

COMITÉ TECHNIQUE CONTRAT DE VILLE

- Réflexion, propositions sur les dossiers en cours et chantiers à venir
- Dans le cadre de la programmation : échange sur la recevabilité des projets reçus
- Invités : partenaires, CAPI, communes et conseils citoyens
- Fréquence : 2 par an environ

INSTANCES POLITIQUES

COMITÉ DE SUIVI POLITIQUE DE LA VILLE

- Validation des dossiers en cours et chantiers à venir.
- Inivtés : élus et techniciens communes et CAPI
- Fréquence : en amont de chaque comité de pilotage

COMITÉ DE PILOTAGE POLITIQUE DE LA VILLE

- Validation des dossiers en cours et chantiers à venir
- Invités : Sous-préfet, partenaires signataires, élus et techniciens CAPI et communes, conseils citoyens
- Fréquence : 2 par an

La refonte de l'outil de la programmation, au service de la mise en œuvre du contrat de ville

La direction cohésion sociale a souhaité engager une réflexion sur la qualité des programmations. L'objectif principal de cette démarche était de s'assurer que les actions déposées par les acteurs de terrain dans le cadre des programmations répondent aux objectifs et priorités du contrat de ville et ciblent au plus près les habitants des quartiers prioritaires.

Chaque année, une programmation est lancée afin de permettre aux acteurs du territoire (associations, mairies, Centres Communaux d'Action Sociale, acteurs de l'emploi comme la Mission Locale, ...) de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants résidant dans les quartiers.

Cet appel à projet vise à financer des projets destinés aux habitants de ces quartiers prioritaires répondant aux orientations et objectifs identifiés pour les trois piliers et les axes transversaux qui structurent le contrat de ville. Il permet de mobiliser des enveloppes réservées aux actions en direction de ces quartiers par les partenaires financeurs du contrat de ville, à savoir l'État, la CAPI, la CAF, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département et la Région.

Avec l'appui du cabinet Rémy Crouzoulon et les partenaires du contrat de ville, a été réalisée une analyse des actions financées en 2015, en lien avec les objectifs fixés dans le nouveau contrat de ville. Il en est ressorti, d'une part, la nécessité de mettre en place une nouvelle dynamique, avec le financement d'actions plus à même de toucher les habitants des quartiers ; d'autre part, d'impulser de nouvelles actions en intégrant de nouveaux porteurs de projets.

C'est dans ce cadre qu'une classification des actions a été réalisée, à partir de la programmation 2015. Cet outil a été le fil conducteur pour analyser les projets des programmations 2016 et 2017 pour les membres du comité technique. Les actions ont été classées selon une typologie recouvrant 3 types d'actions : structurantes, « réorientation quartiers » et dégressivité.

➢ **Les actions « structurantes »** sont celles qui ont fait leur preuve, s'inscrivent dans la durée et répondent pleinement aux priorités thématiques et/ou territoriales fixées dans le contrat de ville. Elles jouent un rôle de « colonne vertébrale », permettant à d'autres actions ou acteurs du quartier de venir se greffer sur la dynamique mise en place.

➢ **Les actions en « réorientation quartier »** nécessitent d'être réorientées en direction des publics prioritaires.

➢ **Les actions en « dégressivité »** ne répondent pas aux critères de la politique de la ville (critères thématiques ou territoriaux). Certaines nécessitent des ajustements pour pouvoir à nouveau prétendre à des financements politique de la ville ; d'autres sortent simplement progressivement de la programmation (90% de financements la 1ère année, 50% la 2ème, plus de financement la dernière année).

Enfin, un renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets par les chargées de missions CAPI a été mis en place à partir de 2015.

Afin de simplifier les démarches et de rendre plus lisibles les appels à projets des programmations annuelles pour les acteurs (porteurs de projets, membres du comité technique, financeurs…), une nouvelle procédure a été mise en

place avec la collaboration des partenaires du contrat de ville (les référents politique de la ville des communes, l'État…)..

L'objectif était d'avoir une meilleure lisibilité et appropriation par les porteurs de projets des attendus et des critères identifiés dans le cadre de la politique de la ville.

Ces changements ont été mis en place pour la programmation 2016 puis pour la programmation 2017, et se déclinent de la manière suivante :

• Un appel à projet détaillé, identifiant clairement les objectifs visés par la programmation, les territoires ciblés (QPV/QVA), mais aussi la procédure à suivre et les ressources à mobiliser en matière d'accompagnement de projets.

• Une harmonisation des outils, avec l'utilisation d'un document unique de demande de subvention par rapport à un dossier double jusqu'alors en usage (fiche projet CAPI et fiche projet CERFA à remplir).

• Une annexe méthodologique pour aider les porteurs à compléter les documents de demande de subvention et de bilan de l'action.

• Un dépôt des dossiers centralisé à la CAPI et retransmis à l'ensemble des partenaires en vue de l'étude des projets en comités techniques et de pilotage.

• Un courrier CAPI d'information systématique à tous les porteurs de projets concernant les décisions finales pour leurs projets qu'elles soient favorables ou non, et précisant les procédures à suivre en cas de financement.

• Une plateforme collaborative (sous Sharepoint) permettant à l'ensemble des partenaires d'avoir accès aux fiches projets et aux tableaux synthétiques.

Afin de sensibiliser les partenaires à la politique de la ville et au fonctionnement de la programmation, et pour créer des espaces d'échanges autour des projets, la CAPI a souhaité mettre en place différents modes de collaboration :

• L'organisation de rencontres d'information territoriales auprès des porteurs de projets, en communes (associations, CCAS et communes) en partenariat avec les référents politique de la ville des communes, l'Etat et avec la participation des partenaires du comité technique. L'objectif de ces rencontres est d'expliquer le cadre et les priorités de la programmation et d'échanger avec les porteurs de projet.

• La mise en place d'entretiens avec les porteurs de projets et les partenaires signataires du contrat de ville, permet d'échanger, en amont du dépôt de la fiche projet, sur l'action envisagée, d'en améliorer le contenu ou de signaler les raisons pour lesquelles l'action ne pourra pas être retenue en l'état.

C'est la capacité de la programmation de la CAPI à répondre aux objectifs fixés au début du contrat de ville qui sera examinée dans la suite de ce rapport, en évaluant les effets de ces changements apportés au mode de fonctionnement général de la programmation.

L'ÉLABORATION DE L'ÉVALUATION DE LA PROGRAMMATION : DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

Afin de mener cette évaluation à mi-parcours, la CAPI a recruté une apprentie en Master 2 à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble afin d'évaluer les programmations annuelles 2015, 2016 et 2017 du contrat de ville.

Cette évaluation s'est réalisée en collaboration avec les partenaires du contrat de ville. La démarche repose sur l'étude des données statistiques produites à partir des tableaux de programmation de ces dernières années et la conduite d'entretiens avec les membres du comité technique et des élus de la politique de la ville.

En outre, la finalité étant de mobiliser les acteurs et les partenaires autour de l'évaluation et de mesurer l'impact des actions mises en place dans le cadre du contrat de ville.

Cette méthode doit permettre également d'établir un ensemble de préconisations à suivre pour les prochaines programmations.

La méthodologie choisie

La première partie sera consacrée à l'outil de « programmation » du contrat de ville. La CAPI cherche à vérifier si l'outil de programmation parvient à mobiliser les acteurs du territoire (porteurs de projet, financeurs) au service de la réduction des inégalités économiques, sociales et territoriales et de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Il s'agira d'évaluer si l'outil de programmation répond aux enjeux fixés au sein du contrat de ville 2015-2020.

L'évaluation à mi-parcours cherche à répondre à deux questions :

- La programmation du contrat de ville 2015-2020 parvient-elle à générer une force mobilisatrice ?
- La programmation est-elle cohérente et pertinente par rapport aux enjeux du contrat de ville 2015-2020 ?

La deuxième partie de l'évaluation traite de l'impact de cinq actions de la programmation. L'intérêt d'évaluer l'impact de ces actions est d'identifier à la fois les bénéfices pour le public concerné au sein des quartiers, mais aussi d'identifier des perspectives d'amélioration ou de développement. Pour évaluer ces actions, la CAPI a fait le choix de créer une grille d'entretien à destination des techniciens qui mettent en œuvre l'action et des bénéficiaires pour recueillir leur témoignage. Dans ce cas précis, la réalisation d'entretien semi-directif était le plus approprié pour mesurer les impacts pour les bénéficiaires.

Une seule problématique a été retenue pour répondre à ce questionnement, à savoir :

- Quel a été l'impact des actions réalisées dans le cadre des programmations 2015-2016-2017 ? De manière générale quelle est la tendance à suivre pour les programmations à venir 2018-2019-2020 ?

LE CALENDRIER DE L'ÉVALUATION

1ÈRE ÉTAPE : RÉFLEXION / SEPTEMBRE À JUIN

- DÉFINITION DU SUJET D'ÉVALUATION
- CONSTITUTION DU RÉFÉRENTIEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES
- DÉFINITION DES OBJECTIFS, OUTILS ET LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

2ÈME ÉTAPE : MISE EN ŒUVRE / JANVIER À JUIN

- RECUEIL DE DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DE LA PROGRAMMATION ET DES CINQ ACTIONS
- ANALYSE TRANSVERSALE DE CES DONNÉES

3ÈME ÉTAPE : PRODUCTION / JUILLET À SEPTEMBRE

- SYNTHÈSE DES DONNÉES ET PROPOSITIONS DE PRÉCONISATION PAR LES PARTENAIRES
- RÉDACTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION
- BUREAU COMMUNAUTAIRE POUR PRÉSENTER LES RÉSULTATS AUX ÉLUS

LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION

CADRAGE DE L'ÉVALUATION

- ÉTAT (CGET : COMMISSARIAT À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES)

RÉFLEXION ET PRODUCTION DE L'ÉVALUATION

- ÉQUIPE POLITIQUE DE LA VILLE CAPI
- MOUS (MAÎTRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE)

MISE EN OEUVRE DE L'ÉVALUATION

- ÉLUS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
- MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE
- PORTEURS DE PROJET
- CONSEIL CITOYEN
- BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION

MOUS : cette instance est composée de l'équipe politique de la ville CAPI et des référents communaux de L'Isle d'Abeau, Bourgoin-Jallieu, Villefontaine et Saint-Quentin-Fallavier.

LES OUTILS ET SOURCES UTILISÉS POUR ÉLABORER L'ÉVALUATION

SOURCES EXISTANTES

- LE GUIDE DU CGET "COMMENT ÉVALUER LES CONTRATS DE VILLE
- LES CONTRATS DE VILLE 2015-2020
- LES TABLEAUX DE PROGRAMMATION 2015, 2016, 2017
- LES FICHES PROJET ET LES FICHES BILAN 2015, 2016, 2017

NOUVEAUX OUTILS

- UN TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DES PROGRAMMATIONS 2015,2016,2017,2018
- DES GRILLES D'ENTRETIEN
- UN QUESTIONNAIRE

Le référentiel de questions évaluatives

La CAPI a également construit un référentiel de questions évaluatives qui constitue l'outil opérationnel de l'évaluation et qui a servi de fil conducteur tout au long de cette démarche.

Les grilles d'entretien

Outil d'enquête qualitative servant à guider l'entretien avec les acteurs concernés par l'évaluation, ce document comporte essentiellement des questions ouvertes. Deux grilles d'entretien ont été réalisées pour interroger à la fois les membres du comité technique, des élus des communes concernées, et les porteurs de projet.

L'évaluation a ainsi été construite de manière partenariale, avec les membres du comité technique. Leur bonne connaissance du territoire et des actions ont permis d'enrichir l'évaluation sur les questions de gouvernance, de calendrier et d'examen des dossiers. La première grille d'entretien, qui leur est destinée, vise à faire ressortir la perception des membres du comité technique sur l'évolution du pilotage du contrat de ville par la CAPI, les instances de gouvernance dédiées à la programmation, la vision intercommunale sur le territoire (…). La deuxième grille d'entretien vise à étudier le déroulement et les apports de 5 actions clés de la programmation. Ce document a été adressé aux technicien(e)s qui ont mis en oeuvre l'action ainsi qu'aux bénéficiaires pour recueillir leur témoignage et produire des fiches synthétiques présentant le contexte général de l'action et ses résultats pour les bénéficiaires.

Le questionnaire

Le questionnaire est un outil d'enquête qualitatif, il se compose d'une série de questions ouvertes et ou fermées. C'est un outil adapté qui permet de recueillir des informations précises auprès d'un plus grand nombre de personnes interrogées. Un questionnaire a été élaboré pour recueillir la vision des porteurs de projet sur l'appel à projet, son fonctionnement et sa lisibilité (diffusion de l'appel à projet, efficacité des rencontres territoriales, complexité des démarches administratives dans le cadre de la programmation, …). Ce questionnaire a été adressé à 66 porteurs de projet et 17 réponses ont été transmises. L'avis des porteurs de projet était essentiel pour mener cette évaluation. Ce sont des acteurs de la politique de la ville incontournables de la programmation. Ce sont essentiellement des associations berjalliennes, relevant du pilier « cohésion sociale », qui ont répondu à ce questionnaire.

Des indicateurs de résultats

Des indicateurs de résultats ont été mis en place pour évaluer l'ensemble des actions de la programmation. Ce travail n'a pas été achevé, il sera poursuivi pour l'évaluation finale en 2020. Le croisement de différents indicateurs vise ainsi à évaluer la réussite de l'action, au vu des objectifs fixés au début de l'évaluation, à savoir :

- Le taux d'atteinte du public en termes de volume.
- Le taux d'atteinte du public ciblé en QPV-QVA.
- Le nombre de communes et quartiers touchés.
- Le taux d'atteinte du public spécifique ciblé par l'action.
- L'atteinte des objectifs de l'action par rapport aux enjeux du contrat de ville.

L'ensemble des outils mobilisés dans le cadre de l'évaluation sont insérés dans les annexes du rapport d'évaluation.

> RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

La programmation, levier essentiel de transformation de la politique de la ville sur la première période du contrat de ville

CHIFFRE CLÉ

82% DES PORTEURS INTERROGÉS IDENTIFIENT LA CAPI COMME PILOTE DU CONTRAT DE VILLE (SOURCE : LE QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PORTEURS DE PROJETS).

Gouvernance et pilotage

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DU PILOTAGE DE LA CAPI SUR LA PÉRIODE 2015-2017

> Une intercommunalité clairement identifiée comme pilote du contrat de ville

La CAPI a gagné en visibilité auprès de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville depuis le début du contrat de ville. En effet, les élus politique de la ville, les membres du comité technique et enfin les porteurs de projet interrogés considèrent que la CAPI est clairement identifiée comme pilote du contrat de ville. La co-animation du contrat de ville avec l'Etat et les communes n'empêche pas l'identification de ce rôle de pilote par les porteurs de projets. L'un d'entre eux considère ainsi que « la CAPI pilote le contrat de ville et la commune assure le pilotage opérationnel. » Ce sont les référents communaux qui participent à l'identification de la CAPI notamment parce que les communes restent les premiers interlocuteurs de proximité pour les porteurs de projet. Les efforts de communication sur la programmation ont permis de donner de la visibilité au travail de la CAPI et à son rôle de pilote, notamment lors des rencontres territoriales en communes, permettant de présenter la programmation et son déroulement.

Source : les élus de la politique de la ville, les membres du comité technique et les porteurs de projet.

> Un pilotage conforté par un renforcement de l'ingénierie

La montée en puissance du pilotage du contrat de ville par la CAPI s'explique notamment par le renforcement de l'ingénierie dédiée au contrat de ville au sein de la Direction Cohésion Sociale (DCS). Depuis 2015, la DCS a

mis en place une équipe consolidée, avec une cheffe de projet politique de la ville et 3 chargées de mission politique de la ville, référentes chacune sur un pilier du contrat de ville. Les membres du comité technique constatent ainsi qu'il y a eu davantage « de moyens et de compétences » mis au service de la politique de la ville sur le territoire de la CAPI. Ils expliquent que ce renforcement de l'ingénierie a apporté une nouvelle dynamique. Ils constatent une meilleure organisation notamment sur la gestion et le suivi des dossiers et une bonne vision du terrain.

La CAPI a également contribué à conforter son rôle de pilote par la mise en place de nouveaux process et de nouveaux outils dédiés à la programmation sur la période 2015-2017.

Les membres du comité technique font notamment référence aux tableaux de programmation, aux présentations en COPIL de l'analyse des résultats de la programmation, perçus comme une véritable plus-value pour les communes.

Bien que les membres du comité technique soient tous d'accord sur l'évolution positive de l'ingénierie dans le cadre du contrat de ville, certains indiquent que la dynamique est parfois fragilisée par un turn-over des chargées de missions côté CAPI. L'impossibilité de fixer les postes dans le temps par la rédaction d'une convention pluriannuelle avec l'État contribue à l'aspect « précaire » de ces postes de contractuels, reconduits annuellement.

Source : les élus de la politique de la ville et les membres du comité technique.

➤ Une intervention qui doit encore gagner en lisibilité

Bien que la CAPI soit identifiée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, une ambiguïté demeure parfois quant à son rôle exact. La CAPI cumule en effet différentes fonctions dans le cadre de l'appel à projet annuel : pilotage et animation organisation administrative, , financement de projets, accompagnement des porteurs, ... Ces rôles multiples de la CAPI sont le reflet de la complexité de la politique de la ville elle-même, en tant que politique partenariale.

La perception du pilotage de la CAPI par les porteurs de projets reste très centrée sur la programmation, sans qu'une perception de pilotage global du contrat de ville, hors programmation, ne se dégage nécessairement. Dans le cadre de la programmation, l'identification de la CAPI comme acteur en charge du traitement administratif de l'ensemble des dossiers reste minoritaire côté porteurs de projet. Ces confusions s'expliquent notamment par le rôle essentiel que continue à avoir l'Etat dans la politique de la ville, avec des procédures spécifiques à suivre par les porteurs de projets pour l'attribution des subventions (portail CGET). L'Etat reste par ailleurs le principal financeur de la politique de la ville, et reste à l'initiative de cette politique à l'échelle nationale.

Source : les membres du comité technique et les porteurs de projet.

PRÉCONISATIONS

Faire mieux connaître le rôle de la CAPI par :

• Un travail de sensibilisation auprès des porteurs de projets, permettant d'expliquer l'intervention de la CAPI sur différents volets, notamment dans le cadre des rencontres territoriales.

• Un travail de communication via de nouveaux supports, à destination des porteurs de projets (plaquette de présentation de la politique de la ville et de la programmation).

• Favoriser les rencontres d'acteurs et les rendez-vous intercommunaux, permettant de faire mieux comprendre le rôle de la CAPI, notamment comme espace ressources à destination des communes et des partenaires (organisation d'un temps fort annuel avec les porteurs de projet, journées thématiques, ...)

UNE POLITIQUE DE LA VILLE QUI SE CONSTRUIT PROGRESSIVEMENT À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Une culture commune mise en place sur la première période du contrat de ville

L'élaboration du contrat de ville puis la programmation ont permis la construction d'une culture commune autour de la politique de la ville. La redéfinition des process de la programmation et leur mise en oeuvre ont été le fruit d'un travail collaboratif de la CAPI avec les communes et les partenaires du contrat de ville. Un langage commun et des outils communs ont ainsi été installés, en particulier dans le travail mené par la CAPI et les communes (« projet structurant », « tableau de programmation », etc.). Cette culture commune ressort nettement des entretiens avec les membres du comité technique.

La mise en place de travaux d'observation a également permis de construire une connaissance commune du territoire, dès l'élaboration du contrat de ville (portrait des quartiers CUCS puis portrait des quartiers du contrat de ville). La production annuelle de travaux d'observation thématiques a permis d'alimenter cette dynamique (étude emploi avec l'agence d'urbanisme de Lyon, étude sur les entreprises en quartier avec l'appui des chambres consulaires...).

Ce travail d'élaboration d'une culture commune est à poursuivre sur la fin du contrat de ville.

Source : l'équipe politique de la ville CAPI.

Une vision politique intercommunale à conforter

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère est une intercommunalité récente, créée en 2007 est qui reste souvent marquée par la prédominance des visions communales, quelques soient les politiques publiques concernées. Même si l'équipe de la Direction Cohésion Sociale constate des évolutions depuis la période du CUCS, le positionnement des communes reste essentiellement conditionné par leurs propres priorités. Les membres du comité technique affirment que **la vision intercommunale reste insuffisante**.

Même si différents dossiers, comme les conventions TFPB, ont été l'occasion de temps de travail et de validation autour d'une vision commune des dossiers, les perceptions communales restent fortement marquées. Les temps de travail CAPI/communes dans le cadre des MOUS et les échanges entre techniciens CAPI et référents communaux permettent de favoriser l'émergence d'une perception intercommunale des problématiques, qui devra être confortée sur la deuxième période du contrat de ville.

Source : les élus de la politique de la ville, les membres du comité technique.

Des projets intercommunaux plus nombreux, à développer

On constate qu'une dynamique intercommunale s'est mise en place dans le cadre de la programmation, faisant dialoguer, toujours davantage, les partenaires de la politique de la ville autour du suivi des actions et de leur mise en oeuvre. Un nombre croissant d'actions du pilier emploi sont ainsi suivies de manière renforcée depuis la construction du projet jusqu'à sa mise en oeuvre par différents partenaires impliqués sur la thématique (DIRECCTE, Pôle Emploi, ...), la CAPI coordonnant ce travail partenarial.

L'équipe politique de la ville de la CAPI constate que les échanges entre référents communaux se sont renforcés depuis le début du contrat de ville. Des projets mutualisés entre communes sont en construction (action BAFA) mais ils restent minoritaires. En effet, seul un quart des actions

déposées dans la programmation touche au minimum 2 communes (28 % en 2017). Cette tendance reste constante entre 2016 et 2018 avec une trentaine de projets déposés dans la programmation touchant au moins 2 communes.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

CHIFFRE CLÉ

LES TROIS-QUARTS DES PROJETS DÉPOSÉS DANS LA PROGRAMMATION NE CONCERNENT QU'UNE SEULE COMMUNE.

> Un travail technique intercommunal plutôt centré sur la refonte des process sur la première période du contrat de ville

Suite à la réforme de la politique de la ville, la Direction Cohésion Sociale a engagé un travail pour la refonte des process de la programmation et la production de nouveaux outils (fréquence et contenu des instances, modes de communication en direction des porteurs, tableaux de programmation, outils de suivi et d'évaluation, …).

La refonte des process de la programmation, en lien avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville, a fortement occupé les équipes techniques de la CAPI et des communes au cours des années 2015-2016-2017.

Elle a entraîné la mise en place de nouveaux modes de travail au sein de la direction et avec les communes et partenaires.

Un ensemble de chantiers identifiés en 2015, comme l'harmonisation de certaines actions présentes sur les différentes communes (auto-rénovation, chantiers jeunes, …) ont été différés en termes de priorités.

L'enjeu pour la suite du contrat de ville sera de s'appuyer sur les process mis en place pour engager un nombre croissant de chantiers intercommunaux (à l'instar du projet de garage solidaire en cours).

Source : l'équipe politique de la ville CAPI et les membres du comité technique.

PRÉCONISATIONS

- Organiser une instance dédiée aux élus abordant la politique de la ville de manière pragmatique, avec un travail sur des projets communs, innovants et expérimentaux (comme cela a pu être fait par exemple pour le garage solidaire)
- Définir une feuille de route annuelle intercommunale, validée par les élus de la CAPI et des communes, permettant de prioriser les chantiers sur la dernière période du contrat de ville
- Sensibiliser les élus sur la plus-value de la politique de la ville et des actions mises en place dans les quartiers (temps fort autour du bilan à mi-parcours du contrat de ville, permettant de présenter ses effets concrets notamment).
- Poursuivre la formation des élus sur la politique de la ville.

DES INSTANCES DU CONTRAT DE VILLE INSTALLÉES, À ADAPTER POUR LAISSER DAVANTAGE DE PLACE AUX DÉBATS DE FOND

Des instances installées et efficaces dans la mise en oeuvre de la programmation

Les membres du comité technique trouvent le rythme et le contenu de ces instances adaptées aux exigences de la programmation.

La mise en place des instances principalement consacrées à la programmation a débuté sur la première du contrat de ville.

Les membres du comité technique affirment que le calendrier des instances de la programmation peut parfois être perçu comme intense mais le rythme de ce calendrier ne peut pas être modifié compte tenu des délais à respecter pour suivre la programmation.

En revanche, pour certains membres du comité technique qui sont fortement impliqués dans la programmation et notamment les référents communaux, ces instances sont parfois perçues comme trop nombreuses et redondantes.

Source : les membres du comité technique.

Des instances qui laissent encore trop peu de place aux débats et aux sujets de fond

Les membres du comité technique interrogés estiment que ces instances sont trop centrées sur la programmation. Les autres sujets ne sont abordés notamment parce que la programmation prend beaucoup de place. Les membres du comité technique estiment également qu'il n'y a pas assez de débats entre élus et techniciens lors de ces différentes instances dédiées à la programmation.

Les membres tiennent à souligner que le dernier comité de pilotage nécessite quelques ajustements notamment parce que le nombre de participants et l'ordre du jour étaient trop riches. Les conseils citoyens peinent à trouver leur place dans ces instances. (..) De plus, les membres du comité technique et les élus remarquent que le dernier comité de pilotage manquait d'animation. (..) De plus, certains référents communaux pensent que la présentation de la programmation en comité technique reste à améliorer pour rendre plus visible les entrées thématiques ou territoriales.

Enfin, dans le cadre de la programmation, des temps de travail ont été mis en place pour échanger avec les porteurs de projet. Les référents communaux sont satisfaits des entretiens porteurs permettent de les accompagner et de réorienter leurs projets si besoin.

Source : les membres du comité technique.

PRÉCONISATIONS

- Ajuster la composition des participants lors du comité de pilotage
- Consacrer davantage de temps de présentation pour les projets lors des entretiens porteurs
- Engager une réflexion sur le mode de présentation de la programmation lors du comité technique examen de projet (présentation par pilier et objectifs du contrat de ville)

DES COMMUNES QUI JOUENT LEUR RÔLE DE RELAIS SUR LE TERRAIN ET PARTICIPENT À L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, MAIS DONT LE PORTAGE POLITIQUE RESTE À CONFORTER

➤ Des communes qui jouent un rôle de relais efficace sur le terrain

Les référents communaux sont de véritable relais d'informations auprès de la CAPI car ils sont les premiers interlocuteurs pour les porteurs de projet. Ils permettent de les accompagner dans la construction de leur projet et dans le dépôt de la fiche bilan de l'action réalisée. D'ailleurs, un peu plus de la moitié des porteurs de projet interrogés identifient à la fois les référents communaux et les référentes politique de la ville CAPI. Cette dynamique doit être confortée, car elle est de plus en plus fragilisée par le manque de temps disponible pour les référents communaux.

Source : l'équipe politique de la ville CAPI et les porteurs de projet.

➤ Une implication forte et constante dans la programmation du contrat de ville

Les communes (mairies et CCAS) sont des fidèles de la programmation. Certaines communes du territoire CAPI étaient déjà présentes pendant la période du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Les communes sont fortement impliquées dans la programmation car elles déposent en moyenne une douzaine de projets chaque année depuis 2016. On observe d'ailleurs que le profil des porteurs de projet se maintenant dans la programmation est davantage institutionnel. En effet, on compte 7 à 8 porteurs de projets communaux (communes et CCAS) dans la programmation qui réalisent des actions chaque année dans le cadre de la programmation entre 2015 et 2017.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

➤ Un portage politique qui gagnerait à être renforcé dans les communes

On constate une appropriation de la politique de la ville qui a progressé depuis le début du contrat de ville et la mise en place de nouvelles équipes municipales. Cependant le portage politique varie selon la position de l'élu référent au sein de la commune, et celui-ci pourrait être renforcé pour accorder plus de poids à la politique de la ville. Néanmoins, les membres du comité technique observent qu'il y a une marge de progrès au niveau du portage politique communal. D'une part, la connaissance de la politique de la ville par les élus reste insuffisante. Ils ne saisissent pas tous la plus-value de la politique de la ville. Ils constatent peu d'interventions des élus en comité de pilotage et en comité de suivi politique de la ville. D'autre part, certains référents communaux affirment qu'il manque des temps de réflexion technique entre communes pour préparer en amont la programmation. Les communes ont la volonté de participer plus activement à la co-animation du contrat de ville.

Source : les élus de la politique de la ville et les membres du comité technique.

➤ Des temps techniques CAPI/communes (MOUS) permettant d'alimenter l'ingénierie communale, mais où l'implication des communes reste plus en retrait

Les référents communaux sont satisfaits du contenu et du rythme des MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale). Le travail fourni par la CAPI dans ces instances sont perçus

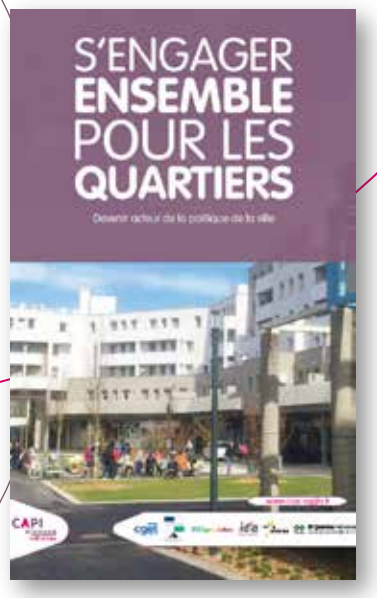

comme une plus-value pour les communes. Les outils proposés par la CAPI (tableau de programmation, powerpoint sur l'analyse de la programmation) sont le plus souvent réutilisés par les référents communaux pour transmettre les informations dans leurs propres structures et notamment aux élus de la politique de la ville ou aux porteurs de projet.

Ces outils sont perçus comme exhaustifs et clairs pour la majorité des référents communaux. Les instances MOUS et le travail fourni par la CAPI dans ces instances sont donc perçus comme une plus-value pour les communes. Des habitudes de travail se sont installées sur la première période du contrat de ville, avec de bons échanges entre CAPI et communes.

Cependant, la participation des communes reste plus en retrait lors de cette instance. Les communes ont toute la légitimité à proposer de nouveaux débats lors des instances MOUS puisque le co-pilotage du contrat de ville est mené aussi bien par la CAPI que les communes.

Source : les référents communaux et l'équipe politique de la ville CAPI.

PRÉCONISATIONS

- Rendre la politique de la ville plus pragmatique auprès des élus par un travail conjointe de la CAPI et des communes (développer des supports de communication adaptables pour chaque commune sur les actions mises en place dans les quartiers, ...)
- Garantir des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en oeuvre de la politique de la ville dans les communes
- Elaborer des feuilles de route communales par quartier validées par les élus pour la deuxième période du contrat de ville, afin de revenir aux objectifs du document cadre tout en rendant la politique de la ville plus concrète pour les élus.
- Apporter davantage de sujets en MOUS émanant des communes

La programmation, levier de mobilisation en direction des quartiers

UNE MOBILISATION PARTENARIALE ACCRUE, S'APPUYANT SUR LE TRAVAIL AUTOUR DE LA PROGRAMMATION

> Implication de nouveaux signataires dans le contrat de ville, avec la construction d'un nouveau travail partenarial, se traduisant notamment par le dépôt de projets dans le cadre de la programmation

Des relations partenariales resserrées ont été mises en place en 2015-2017, à partir des objectifs définis dans le cadre du contrat de ville. Les conventions mises en place avec la Mission Locale Nord-Isère ont ainsi été l'occasion de poser des objectifs plus précis, avec des indicateurs de résultats attendus en matière de bilan. C'est un exemple montrant comment les relations partenariales de la CAPI ont pu être réinvesties au regard des orientations du contrat de ville, notamment via la rédaction de conventions (CNL, DIGI, ...).

La réforme de la politique de la ville avait pour ambition de mettre autour de la table de nouveaux acteurs, comme les chambres consulaires. Pilier prioritaire du contrat de ville, le pilier emploi-développement économique pose des objectifs en matière de soutien des entreprises et du lien à l'entreprise, qui passe par ce type de partenaires. La CCI et la CMA ont été mobilisées en 2017 sur un portrait statistique des entreprises dans les quartiers. Cette étude, pointant la fragilité des jeunes entreprises et la part importante de création d'entreprises dans ces quartiers, a abouti au dépôt d'une fiche projet de la CMA de soutien aux entreprises dans les quartiers dans le cadre de la programmation 2018.

La programmation a donc été un espace de concrétisation de relations partenariales renforcées, retravaillées ou nouvelles, en particulier sur le pilier emploi-développement économique. Une exception est à relever sur le pilier habitat-cadre de vie : les bailleurs ont plutôt eu tendance à se mobiliser de façon moindre dans la programmation entre 2015 et 2017, du fait de la mise en place des conventions TFPB, absorbant l'essentiel de leurs actions en direction des quartiers.

Source : l'équipe politique de la ville de la CAPI

> Mobilisation des partenaires financeurs

L'État et la CAPI restent les principaux financeurs de la programmation entre 2015 et 2017 à enveloppes quasi constantes (450 000 € environ pour les financements Etat et CAPI soit plus de 90 % des crédits mobilisés.) Les premières années du contrat de ville ont été marquées par une baisse des enveloppes de la Région et du Département. La CAF et la Caisse des Dépôts et des Consignations financent également la programmation de manière constante sur la période, plus à la marge (autour de 10 000 euros chacun, soit moins de 5 % de l'enveloppe totale pour la CAF et la CDC).

Il y a une relative stabilité de l'engagement des financeurs dans la programmation entre 2015 et 2017. Néanmoins les nouvelles modalités d'intervention de certains partenaires ont incité les autres financeurs à s'adapter, sans compenser certaines évolutions de budgets pour

les porteurs. De nouveaux partenaires comme la Caisse des Dépôts et des Consignations se sont établis comme nouveau financeur de la programmation à raison de quelques projets (accompagnement des entreprises et développement économique.)

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2017.

Mise en place de dynamiques partenariales nouvelles autour de certaines thématiques, comme le sport et l'inclusion sociale

Depuis la signature du contrat de ville, des journées thématiques ont été organisées par la CAPI (jeunesse en 2016, sport et culture en 2017) réunissant les services mairie, les associations, les partenaires du contrat de ville. **Ces rencontres permettent de mobiliser de nouveaux acteurs dans la programmation, et plus largement dans la politique de la ville**. La journée sport et culture avait ainsi pour ambition de favoriser la mobilisation des acteurs du milieu du sport, jusqu'alors peu impliqués dans la programmation (clubs de sport associatifs en particulier). Un groupe de travail a été mis en place suite à cette journée thématique. L'arrivée d'un nombre croissant de clubs sportifs dans la programmation est une réussite.

Cette mobilisation des acteurs autour de thématiques stratégiques doit se poursuivre sur la dernière période du contrat de ville, s'ancrer dans la durée et être appuyée par le travail engagé par les communes et les membres du COTECH sur le terrain (mise en relation des associations sportives avec la politique de la ville et les acteurs du quartier, invitation d'acteurs pertinents lors des rencontres territoriales, ...).

Source : l'équipe politique de la ville CAPI, les référents communaux.

Une mobilisation partenariale locale animée par les communes, à conforter

En amont du dépôt de projets, les communes jouent un rôle clé dans l'animation de la dynamique partenariale locale, par la mise en relation d'acteurs de quartier (services mairie, maisons de quartier, associations, établissements scolaires, bailleurs, conseils citoyens, ...). Des temps de rencontre communaux entre acteurs de quartiers ont été renforcés dans le cadre de la programmation (rencontres territoriales avec la CAPI, réunions communales autour de la programmation, ...). Cependant, cette dynamique reste fragile car impulser des dynamiques partenariales demande une importante mobilisation aux référents communaux, d'autant plus que leurs missions sur la politique de la ville n'occupent pas la majorité de leur poste.

Source : l'équipe politique de la ville CAPI et les référents communaux.

PRÉCONISATIONS

- Journées thématiques à poursuivre en associant les partenaires de manière large (participation des membres du COTECH).
- Prolonger et structurer le travail en dehors de la programmation (conventions, rencontres partenariales, ...).
- Mettre en place des groupes thématiques autour de grands chantiers communs, mobilisant différents partenaires (ramassage des encombrants, groupe sport, ...).

UNE CONSTRUCTION ET UNE AUTONOMISATION PROGRESSIVE DES CONSEILS CITOYENS SUR LA PREMIÈRE PARTIE DU CONTRAT DE VILLE, AVEC UNE INTÉGRATION À POURSUIVRE

➤ Une construction progressive des conseils citoyens sur la première période du contrat de ville

Les années 2014 et 2015 ont été marquées par la mise en place des conseils citoyens dans les quartiers, sur un territoire jusqu'alors faiblement doté en matière de participation citoyenne.

Le travail mené auprès des élus pour poser le cadre local de mise en place des conseils citoyens s'est accompagné ensuite d'un travail de formation auprès des conseils sur la politique de la ville (2015). En 2016 et 2017, l'accompagnement des conseils par la CAPI en direct, ou par le prestataire retenu pour cette mission (l'association ANCIELA), a consisté en un appui à la construction et à la structuration des conseils.

Ces temps d'accompagnement ont permis d'apporter des réponses sur la question du statut des conseils citoyens, en lien avec les préconisations énoncées par l'Etat dans le cadre national et dans les circulaires successives. L'accompagnement proposé par la CAPI a été financé dans le cadre de la programmation.

A compter de l'année 2017, les conseils citoyens ont gagné en autonomie, avec leur mise en association et le dépôt de fiches projets dans le cadre de la programmation. Les conseils citoyens ont alors bénéficié de l'accompagnement classique de la CAPI et des référents destiné aux porteurs de projets, ce qui leur a permis de s'approprier encore davantage le fonctionnement de la politique de la ville. L'accompagnement de la CAPI avec l'appui d'ANCIELA a été dédié à partir de 2018 à un appui des conseils citoyens dans la mise en oeuvre de leurs projets sur le terrain.

La construction des conseils reste cependant fragile car ces derniers peinent souvent à trouver leur place dans le jeu d'acteurs de la politique de la ville, en particulier dans les communes. Les chartes rédigées avec les conseils citoyens en 2016-2017, à partir d'une trame commune à l'ensemble de la CAPI, ont permis de favoriser leur structuration, mais n'ont pas été terminées dans leur partie consacrée à la participation des conseils citoyens dans le cadre du contrat de ville.

L'intégration des conseils citoyens à la politique de la ville est visible à travers les données sur la programmation, avec un nombre croissant de projets sur la thématique « gouvernance » et notamment 4 projets en 2016 et 6 projets en 2018. (Il y a eu des demandes de subventions pour le fonctionnement de chaque conseil après mise en association, et demandes de subventions pour la mise en place de projets dans les quartiers).

Source : l'équipe politique de la ville CAPI.

➤ Une participation à la politique de la ville essentiellement au niveau local, dans le cadre communal.

L'implication des conseils citoyens dans la vie de leur quartier passe essentiellement par un travail avec les mairies et les acteurs locaux autour de projets ou d'événements de quartier, ou autour de la mise en oeuvre de projets portés ou animés par les conseils citoyens (« démocratie florale », par exemple, à L'Isle d'Abeau).

La participation à des projets au niveau de la CAPI est plus rare (quelques échanges dans le cadre du projet de garage solidaire, essentiellement).

La programmation est le principal levier d'intégration des conseils citoyens au contrat de ville, faisant le lien entre le local et le cadre intercom-

munal, entre les projets locaux et les objectifs de la politique de la ville. Elle constitue le temps de travail privilégié des conseils citoyens avec l'équipe CAPI.

Source : l'équipe politique de la ville CAPI.

> Une intégration au contrat de ville consolidée par le travail sur la programmation mais encore inaboutie

La formulation d'avis par les conseils citoyens dans le cadre de la programmation permet aux conseils citoyens de jouer un rôle fort et de participer à la mise en oeuvre du contrat de ville aux côtés des autres partenaires. Ces avis sont distribués lors des comités techniques et sont rédigés avec les chargés de mission CAPI à partir de la liste des projets déposés pour le quartier. Les conseils citoyens sont également représentés en comités techniques examen de projets et peuvent appuyer les actions qu'ils jugent importantes pour le quartier ou exprimer leurs critiques sur d'autres actions.

La participation au comité de pilotage permet aux conseils citoyens d'avoir un suivi des projets mis en place dans le cadre du contrat de ville, mais elle reste à travailler, les conseils citoyens peinant à trouver leur place dans cette instance de validation ou un nombre très important de partenaires sont présents. Les relations restent fragiles en générale entre conseils citoyens et institutions, avec un rôle encore difficile à définir pour les conseils et une intégration aux instances du contrat de ville qui doit encore être améliorée.

Source : l'équipe politique de la ville CAPI et les membres du comité technique.

PRÉCONISATIONS

- Un temps dédié en amont du COPIL à proposer et à organiser
- Rédaction d'une charte simplifiée sur la participation des conseils citoyens à la politique de la ville (participation aux instances, rôle vis-à-vis des communes et de la CAPI, ...), permettant un débat entre élus et une clarification des relations. Validée par les communes, la CAPI, l'Etat et les conseils citoyens. (CAPI)
- Proposer aux conseils citoyens de participer à des chantiers concrets les rendant pleinement acteurs de la politique de la ville, et leur permettant de jouer leur rôle de relais auprès des habitants (association aux réunions GUSP, implication dans différents projets déposés dans la programmation, ...) (CAPI)

UNE MOBILISATION ACCRUE DES ACTEURS DE QUARTIER ET DE LA SPHÈRE ASSOCIATIVE

> Mobilisation plus importante des associations

Il y a un renouvellement important des porteurs de projet depuis le début du contrat de ville, avec en particulier des porteurs n'ayant jamais déposé de projets dans le CUCS ou le Contrat de ville (4 en 2015, 12 en 2016 et 15 en 2017). Ces nouveaux porteurs sont presque exclusivement des porteurs associatifs (à plus de 80%, 100% en 2017). Ces nouveaux porteurs occupent une place croissante dans la programmation. De plus, un nombre important d'associations restent présentes d'une année sur l'autre. Ces "fidèles de la programmation" représentent 60% des porteurs présents d'une année sur l'autre (autour de 20 associations).

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

> Nouvelles associations, nouveaux porteurs extérieurs à la politique de la ville

Les porteurs de projets non-institutionnels (porteurs de projet associatifs) occupent une place importante dans la programmation (autour de 60%) et ce de manière croissante depuis le début du contrat de ville. **On observe un certain renouvellement dans le profil de ces acteurs non-institutionnels, avec l'arrivée de nouvelles associations** : passage d'un profil d'associations "professionnelles de la politique de la ville" ou liées aux pouvoirs publics à un profil d'associations plus diversifiées, moins spécialistes de la politique de la ville et déposant moins de projets (clubs de sport, nouvelles associations de quartier, ...).

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

> Une dynamique fragile, perturbée par les aléas financiers

Bien qu'on observe une dynamique positive sur la mobilisation des porteurs de projet associatifs sur toute la première période du contrat de ville, celle-ci est perturbée par des aléas financiers notamment lors de la programmation en 2017.

En effet, les porteurs de projet ont reçu les crédits de la politique de la ville de l'État et de la CAPI plus tardivement que pour les autres programmations. Ce retard est dû à une révision des crédits politique de la ville au niveau national.

Ces aléas financiers peuvent incontestablement freiner la mobilisation des porteurs de projets associatifs. En effet, les petites structures associatives souffrent particulièrement de ces aléas car elles ne peuvent pas toujours avancer les frais financiers pour débuter leur action.

Une mobilisation favorisée par un effort de simplification des démarches administratives et par un accompagnement renforcé des porteurs de projets

Source : l'équipe politique de la ville CAPI, les référents communaux.

CHIFFRE CLÉ

LA TOTALITÉ DES NOUVEAUX PORTEURS DE PROJET ÉTAIT EXCLUSIVEMENT DES PORTEURS DE PROJET ASSOCIATIFS EN 2017.

> Un accompagnement renforcé des nouveaux porteurs, visant à faciliter leur entrée dans la programmation

Parmi les nouveaux porteurs de projets (presque exclusivement associatifs), un nombre croissant a été amené dans la programmation suite à un travail de mobilisation et d'accompagnement renforcé des référents communaux et/ou des chargées de mission CAPI (1 en 2015, 4 en 2016 et 6 en 2017). Ce travail a donc joué un rôle croissant dans le renouvellement de la programmation (6 porteurs parmi les 15 nouveaux porteurs de la programmation 2017 ont ainsi accédé à la programmation).

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

> Un travail de simplification des démarches administratives visant à faciliter l'implication d'acteurs peu familiers de la politique de la ville

Un travail de simplification des démarches administratives a été engagé au début du contrat de ville. Les chargées de mission politique de la ville CAPI ont simplifié l'appel à projet et ont joint une notice méthodologique pour accompagner les porteurs dans la rédaction de leur projet et le bilan de l'action réalisée.

Cependant, le travail de simplification du traitement administratif est faiblement perçu par les porteurs de projet, qui sont peu nombreux à noter un travail sur les documents administratifs et un renforcement de l'accompagnement. La lourdeur administrative de la programmation semble rester une donnée prégnante. Ce n'est pas tant la complexité des démarches administratives qui est mise en avant par les porteurs de projets que leur caractère redondant et chronophage. Le portail du CGET est évoqué comme un élément de complexité administrative dans la phase de demande de subventions. La pluralité de financeurs est un autre facteur de complexité administrative.

Les référents communaux confirment que les (nouveaux et anciens) porteurs de projets associatifs ont beaucoup de difficulté à remplir les documents administratifs pour la programmation à savoir l'appel à projet et la fiche bilan. Certaines de ces petites structures demandent une faible subvention dans le cadre de la programmation et doivent remplir autant de documents administratifs que des porteurs de projet qui reçoivent des montants de subvention beaucoup plus importants.

Source : les membres du comité technique et les porteurs de projet.

PRÉCONISATIONS

- Proposer une simplification des démarches administratives pour les porteurs de projet associatifs qui demandent une faible subvention.
- Conforter l'accompagnement auprès des porteurs de projet par les chargées de mission politique de la ville CAPI et les référents communaux et notamment le travail engagé auprès des nouveaux porteurs (les identifier au plus tôt pour leur proposer des temps de travail comme les entretiens porteurs)

Une programmation davantage au service des quartiers : montée en qualité de la programmation sur la période 2015-2017

UNE PROGRAMMATION MISE AU SERVICE DES ENJEUX ET DES TERRITOIRES DU CONTRAT DE VILLE, QUI DOIT CONFORTER SA CAPACITÉ À INVESTIR DE NOUVELLES THÉMATIQUES ET L'ENSEMBLE DES QUARTIERS

> Une amélioration progressive de la capacité de la programmation à couvrir les thématiques et les enjeux du contrat de ville pour le territoire

Depuis 2015, la programmation répond aux priorités thématiques du contrat de ville. Le pilier développement économique et emploi mobilise le plus de subventions sans pour autant détenir le plus grand nombre d'actions. Le pilier cohésion sociale reste le principal pilier en nombre d'actions sur la période (autour de 40-50%). Le piler emploi-développement économique reste le 2ème pilier en nombre d'actions (autour de 20-30% des actions financées). En ce qui concerne le pilier habitat et cadre de vie, on constate que sa place a augmenté dans la programmation, avec une part d'actions se rapprochant au fil du temps de celles du pilier emploi-développement économique.

A l'intérieur des piliers, on observe une certaine diversification des orientations traitées par la programmation : dans le pilier développement économique et emploi, de nouvelles actions sur le lien à l'entreprise ont été mises en place (FACE, CMA), tout comme sur le pilier habitat cadre de vie.

Ces évolutions doivent être confortées notamment à travers le pilier développement économique et emploi qui est le pilier prioritaire du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Un travail sur les objectifs prioritaires mis en place pour la programmation 2017 a permis de sensibiliser au dépôt de projet sur des enjeux clés pour le territoire : jeunesse, précarité énergétique, (...). Ce travail de recentrage sur des priorités thématiques doit continuer à s'opérer, en travaillant plus en amont pour générer des projets à même de répondre aux différentes orientations avec les partenaires.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

> Une programmation qui touche la nouvelle géographie prioritaire dans son ensemble, davantage centrée sur les QPV

Suite à la réforme de la politique de la ville en 2014, une nouvelle géographie prioritaire est apparue. L'Etat a voulu simplifier les dispositifs rattachés à la politique de la ville et redéfinir les périmètres d'intervention de la géographie prioritaire dans le but de concentrer les moyens dans les zones les plus fragiles. A ce jour, la politique de la ville prend en charge 1 500 quartiers, contrairement à 2 600 pendant la période du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Progressivement les acteurs se sont appropriés ce nouveau zonage. Cela a impulsé une nouvelle manière de travailler notamment à Villefontaine qui compte 2 quartiers Politique de la Ville : Saint-Bonnet et les Roches.

Les quartiers les plus ciblés par les projets de la programmation sont les QPV, même si une part importante de ces projets cible dans le même temps les QVA. Les QVA sont généralement

ciblés, à la marge, par des actions impactant en priorité les QPV. De plus, on constate une augmentation de la part de projets « spécifiques au quartier », qui permettent de cibler une problématique propre au quartier. Par exemple, le quartier Saint-Hubert est celui qui concentre le plus d'actions ciblant uniquement le périmètre QPV (entre 10 et 20 projets entre 2016 et 2018).

Le second quartier faisant l'objet d'un ciblage spécifique est celui de Champ-Fleuri (autour de 10 projets). Les actions ciblant un seul quartier, de manière spécifique, concernent essentiellement des QPV (90% des actions ciblant un seul quartier ciblent des QPV). Cette tendance s'amplifie depuis 2016 : de 86% on passe à 93% en 2018.

Il est à noter que le quartier des Moines est le seul quartier QVA sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier avec des actions spécifiques au quartier.

A Villefontaine, le quartier des Roches a tendance à être de plus en plus ciblé de manière spécifique (4 projets en 2015, 6 en 2017, 9 en 2018), à l'inverse de Saint-Bonnet (8 projets en 2016, 6 en 2017, 4 en 2018).

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

Capacité à investir de nouvelles thématiques

L'analyse des premières programmations du contrat de ville a mis en avant un défaut de projets sur certaines thématiques, pourtant réaffirmées dans les objectifs du contrat de ville et/ou lors du diagnostic territorial préparatoire au contrat de ville.

La question de la jeunesse (16-25 ans), a ainsi été identifiée à plusieurs reprises, sans que le volume de projets produit sur cette thématique semble suffisant dans la programmation. La journée « session benchmarking » a donc été organisée en 2016 par l'équipe CAPI pour présenter des initiatives présentes dans d'autres contrats de ville. L'organisation de cette journée était confortée par les données statistiques sur les quartiers, montrant des quartiers particulièrement jeunes (47% de la population du quartier Saint-Hubert a moins de 25 ans).

Les élus ont souhaité par la suite mobiliser les leviers de la culture et du sport au service de la politique de la ville. L'accent mis sur cette thématique et la volonté d'aller chercher de nouveaux partenaires (voir supra) ont conduit à l'organisation d'une journée dédiée en 2017 et à la mise en place d'un groupe de travail « sport et inclusion sociale ».

On constate cependant des améliorations sur ces différents points depuis le début du contrat de ville, qui s'expliquent notamment par la mobilisation de l'équipe projet de la CAPI et des référents des communes : la part d'actions mobilisant le levier du sport à des fins d'inclusion sociale et d'éducation a augmenté, la part d'actions « jeunesse » (enfance et 16-25 ans) est passée de 16% en 2016 à 20 % en 2017.

Les efforts restent à poursuivre dans le domaine de la jeunesse car les institutions sont parfois faiblement fréquentées par ce public jeune.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

PRÉCONISATIONS

• Engager un travail spécifique en amont de la programmation sur les quartiers plus faiblement dotés en projets pour favoriser la mise en place de nouvelles actions ou encourager l'extension d'actions existantes, en lien avec les feuilles de route communales par quartier

• Poursuivre le travail engagé de mobilisation des acteurs autour de thématiques sous-investies au regard des enjeux du contrat de ville et de la situation du territoire (benchmarking sur les actions de développement économique, diagnostic « jeunesse », …)

UNE PROGRAMMATION PLUS EXIGEANTE QUANT AU RESPECT DES CRITÈRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, CIBLANT DAVANTAGE LA POPULATION DES QUARTIERS

➢ Un travail de classification de la programmation engagé en 2015, à poursuivre jusqu'à la fin du contrat de ville

Les projets identifiés comme structurants occupent une place importante dans la programmation du contrat de ville depuis 2015, de manière constante (autour de 30 projets, soit le quart des actions financées). Le nombre de projets en dégressivité et en réorientation a diminué, car cette classification visait soit la sortie progressive de certains projets de la programmation, soit leur réorientation en direction des quartiers: 14 projets en dégressivité en 2016, 9 en 2017, 0 en 2018. Ces données montrent le travail effectué dans la durée par l'équipe politique de la ville, à partir de la classification effectuée en 2015.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

➢ Une réaffirmation des critères de la politique de la ville et un travail de communication renforcé en direction des porteurs de projets

Les porteurs de projet interrogés identifient partiellement les critères de la politique de la ville. Il y a des confusions entre les critères de la politique de la ville et les thématiques du contrat de ville 2015-2020. Les critères de la politique de la ville vont être formulés dans l'appel à projet 2019 afin que les porteurs de projet répondent pleinement aux critères attendus. Cette réaffirmation des critères de la politique de la ville va être accompagnée d'un travail de communication renforcé par les chargées de missions CAPI en direction des porteurs de projet. Ce travail de sensibilisation a déjà été engagé avec les entretiens porteurs au lancement de la programmation chaque année depuis le début du contrat de ville.

Ce renforcement de communication sera poursuivi lors des rencontres territoriales par les chargées de missions CAPI et les référents communaux. Une plaquette de communication a également été réalisée en 2018.

Source : les porteurs de projet.

➢ Des projets déposés plus en phase avec les critères de la politique de la ville, suite au travail de communication et d'accompagnement engagé par la CAPI, avec les communes

On constate une montée en qualité de la programmation car le nombre d'actions ayant reçu un avis favorable et financé dans le cadre de la programmation reste constant sur la première période du contrat de ville (autour de 90 projets, soit les 3/4 et plus des projets déposés). De plus, on observe sur cette période une baisse de la part d'avis défavorable, ce qui

PRÉCONISATIONS

• Poursuivre la mise en place d'outils d'évaluation sur la capacité des actions à toucher les quartiers (tableau de bord renseigné avec les éléments de bilan, …)

• Poursuivre le travail engagé pour développer une culture de l'évaluation auprès des porteurs de projets (journée/soirée d'information à destination des porteurs de projets, …)

• Produire de nouveaux documents de sensibilisation et de communication sur la politique de la ville : plaquette de présentation, cartes plus didactiques, …

• Mettre à jour la classification 2015, en particulier la liste des actions structurantes, à faire valider par le comité technique

atteste d'une montée en qualité de la programmation avec un nombre moindre de projets ne répondant pas aux critères de la politique de la ville (entre 2015 et 2018, la part d'avis défavorables passe de 31 à 14% des projets). Enfin, la part de projets ajournés a plutôt tendance à augmenter, liée à un travail renforcé de l'équipe CAPI avec les porteurs de projets suite au comité technique examens de projets. Ces actions sont retravaillées avec les porteurs de projets lorsqu'elles ne répondent pas aux critères de la politique de la ville. Les critères de la politique de la ville sont partiellement identifiés par les porteurs de projet.

Source : le tableau de bord statistique sur les programmations 2015 à 2018.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ EN DIRECTION DES PORTEURS DE PROJETS, PERMETTANT D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES PROJETS DÉPOSÉS

> Mise en place de nouveaux process pour l'accompagnement des porteurs de projets dans la construction de leurs actions

Dans le cadre de la programmation, l'accompagnement à destination des porteurs de projet s'est renforcé également dans la manière de travailler des chargées de missions CAPI et des référents communaux qui se traduit par :

• Un nouveau mode de travail commun davantage au contact des porteurs de projets (rencontres territoriales, entretiens porteurs, ...), associant les membres du comité technique.

• Une communication renforcée sur les attentes en matière de contenu (annexes méthodologiques, rencontres territoriales, travail sur les projets suite COTECH).

• La mise en place d'interlocuteurs par pilier.

• Des contacts réguliers avec les porteurs sur leurs projets et suivis : formulation des objectifs, mise en relation avec les partenaires pertinents, ancrage de l'action dans le quartier.

Ce nouveau mode de travail et cette communication renforcée ont permis un travail plus qualitatif sur les projets.

Source : l'équipe politique de la ville CAPI.

> Un travail de suivi qui s'est mis en place, à conforter

Des grilles ont été élaborées par les chargées de mission politique de la ville CAPI afin d'avoir

un suivi des actions financées en cours de mise en oeuvre. Aujourd'hui cette procédure est peu utilisée par les chargées de missions CAPI car ce sont principalement les référents communaux qui s'occupent du suivi des actions, ces derniers étant parfois directement au contact des porteurs de projet.

Source : l'équipe politique de la ville CAPI et les référents communaux.

PRÉCONISATIONS

- Poursuivre le travail engagé pour définir un mode de travail CAPI/communes pour le suivi des actions de la programmation (documents et temps de rencontre consacrés au suivi, …).
- Consacrer davantage de temps aux échanges autour des projets, dans le cadre des entretiens porteurs de projets, en envisageant éventuellement des entretiens complémentaires.
- Renforcer le travail autour des fiches bilans (anticipation de l'évaluation finale du contrat de ville en 2020).

Évaluation de l'impact de 5 actions de la programmation

DES ACTIONS QUI AMÉLIORENT LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

La deuxième partie de l'évaluation porte sur l'impact des actions des programmations 2015, 2016, 2017. Pour cela, 5 actions « zoom » ont été identifiées et une évaluation qualitative a été menée à partir d'entretiens semi-directifs auprès des technicien(e)s qui mettent en oeuvre l'action, et auprès des bénéficiaires des actions portées. Chaque année, la CAPI émet un avis favorable pour une centaine d'actions environ dans le cadre de la programmation.

Elle a fait le choix de se concentrer sur cinq actions présentes en 2015, 2016 et 2017 afin de les évaluer et de mesurer leurs effets produits auprès des bénéficiaires et de ses quartiers. Cinq fiches synthétiques ont été réalisées pour cerner la plus-value apportée.

Les « fiches actions zoom », présentant une synthèse sur ces différentes actions, s'articulent autour de cinq items :

- Les informations générales à connaître concernant l'action.
- Le contexte dans lequel elle s'enracine.
- Ses modalités de mise en oeuvre.
- Les impacts de l'action pour le quartier et les bénéficiaires.
- Les perspectives.

La première action choisie pour évaluer l'impact des actions de la programmation est la « découverte du monde professionnelle », portée par le Collège Louis Aragon. Cette action est inscrite dans le pilier 1, développement économique et emploi, et cible de jeunes adolescents (12-17 ans). L'action consiste à accompagner les collégiens de 3ème dans leur recherche de stage professionnel. La CAPI a souhaité vérifier si ce projet avait un réel impact sur les jeunes de quartiers, d'autant plus que la thématique jeunesse est une des priorités du contrat de ville.

Ensuite, la CAPI a décidé de faire un focus sur l'action « envolée féminine » porté par l'ADATE (Association Dauphinoise Accueil Travailleurs Étrangers). C'est un projet qui est inscrit dans le pilier 1, développement économique et emploi, et touche un public féminin cumulant

les discriminations (ethnies, genre) et éloigné du chemin vers l'emploi. Il s'agissait d'évaluer l'impact précis de cette action pour ses bénéficiaires, notamment concernant le retour à l'emploi.

La 3ème action relève du pilier cadre de vie et renouvellement urbain. Il s'agit de l'action « autorénovation des logements ». Elle existe depuis plus de dix ans sur les communes de L'Isle d'Abeau et Villefontaine – pour ce qui est de la politique de la ville - et permet d'accompagner des locataires dans la réalisation de travaux dans leur logement. Il s'agira là encore de mesurer les effets concrets de cette action pour les bénéficiaires.

La 4ème action à évaluer est « démocratie florale », portée par la mairie de L'Isle d'Abeau. Elle s'inscrit dans le pilier 2, cadre de vie et renouvellement urbain. Ce projet collectif est assez récent et existe depuis 2016. Il permet d'agir sur l'image du quartier Saint-Hubert (L'Isle d'Abeau) par un projet de fleurissement pris en charge par un ensemble d'acteurs du quartier. L'action a été suscitée par le conseil citoyen, qui reste un acteur central dans la mise en oeuvre du projet. Il s'agira de voir en quoi cette action a un impact favorable pour le quartier et les habitants.

Enfin, « être parent pas si facile » est une action portée par la Confédération Syndicale des Familles de l'Isère. Elle s'inscrit dans le pilier 3, cohésion sociale, du contrat de ville. Ce projet permet d'aborder des questions de parentalité avec les familles, via un ensemble d'animations de quartier. C'est une porte d'entrée pour les habitants de Champ-Fleuri (Bourgoin-Jallieu) pour évoquer ces questions de parentalité, tout en renforçant le lien social dans le quartier.

Bien que les technicien(e)s en charge de la mise en oeuvre de l'action et les bénéficiaires aient proposé des préconisations pour les années suivantes, les cinq actions choisies sont des modèles à suivre dans le cadre de la programmation, notamment parce qu'elles permettent d'apporter des réponses aux enjeux définis au sein du contrat de ville. Certaines de ces actions dépassent même les objectifs du contrat de ville et apportent d'autres bénéfices aux participants et au quartier.

ACTION « DÉCOUVERTE DU MONDE PROFESSIONNEL » COLLÈGE LOUIS ARAGON, VILEFONTAINE

INFORMATIONS

PORTEUR
Collège Louis Aragon

TYPE DE STRUCTURE
Etablissement public d'enseignement local

DATE DE CRÉATION DE L'ACTION
2015

NOUVEAU PORTEUR PAR RAPPORT AU CUCS
Non

INSCRIPTION DANS LE CONTRAT DE VILLE
Pilier 1 Développement économique
et emploi du contrat de ville 2015-2020

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE
Favoriser le lien aux entreprises à partir
des spécificités des quartiers

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE
Accès à l'emploi

AXES TRANSVERSAUX
Jeunesse

TYPE D'ACTION
Structurante

ACTION RENOUVELÉE EN 2018
Oui

TERRITOIRE CONCERNÉ
QPV Saint-Bonnet – Les Roches

LIEU DE RÉALISATION DE L'ACTION
Collège Louis Aragon
Impasse Paul Bert
38090 Villefontaine

CONTEXTE

L'action « découverte du monde professionnel » a été pensée par les prédécesseurs de Nicolas CHARREL, actuel proviseur du Collège Louis Aragon et responsable actuel de l'action.

Son objectif premier est de permettre aux élèves de 3ème du Collège Louis Aragon de trouver un stage professionnel. Ce stage en milieu professionnel est obligatoire pour valider la dernière année du collège. L'équipe enseignante avait repéré de réelles difficultés pour les élèves de 3ème à trouver ce stage. C'est pourquoi l'équipe enseignante et l'ancienne directrice ont jugé nécessaire d'accompagner l'ensemble des élèves, de manière plus large, dans la construction de leur projet professionnel, tout en proposant un accompagnement renforcé aux élèves en situation de grande fragilité scolaire et souhaitant travailler davantage leur orientation. Cet accompagnement renforcé est réalisé par le cabinet de coaching AVD (séances individuelles avec une conseillère en orientation et une psychologue).

MISE EN OEUVRE

Cette action se déroule de début septembre à novembre et s'articule autour de 5 étapes :
1. Présentation du dispositif à tous les 3èmes
2. Ateliers découverte sur le monde en entreprise
3. Ateliers CV et lettres de motivation
4. Définition du projet professionel et/ou accompagnement individuel une coach
5. Réalisation du stage

Dans le cadre de cette action, un large réseau d'acteurs est mobilisé :
- L'équipe enseignante du collège.
- Le cabinet de coaching AVD.
- L'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise).
- Le BIJ (Bureau information jeunesse).
- L'Association MEDIAN : Médiation éducation développement intervention accompagnement nord-isérois.
- La commune de Villefontaine.
- Le DRE : Dispositif de réussite éducative.
- L'Association café des parents du Collège Louis Aragon.
- La Maison de quartier des Roches.

➤ ACTION « DÉCOUVERTE DU MONDE PROFESSIONNEL » COLLÈGE LOUIS ARAGON, VILEFONTAINE - SUITE

Les élèves de 3ème sont invités à participer à des événements tels que le salon de l'apprentissage, la nuit de l'orientation de la Chambre des Commerces, le forum des anciens élèves ainsi que les journées portes ouvertes des lycées pour affiner leur projet professionnel et avoir des retours d'expérience.

➤ PUBLIC

Type de public ciblé (et atteint)
12-17 ans

Public QPV-QVA ciblé
2015 : 90 élèves
2016 : 105 élèves
2017 : 105 élèves

Public QPV-QVA atteint
2015 : 99 élèves
2016 : 233 élèves
2017 : 115 élèves

Commune concernée
Villefontaine

QPV-QVA ciblés (et atteints)
Saint Bonnet-Les Roches

➤ FINANCEMENT DE L'ACTION

Coût total de l'action
2015 : 5 200 €
2016 : 5 200 €
2017 : 5 200 €

Financement hors politique de la ville
2015 : L'Éducation Nationale (1 200 €)
2016 : L'Éducation Nationale (1 200 €)
2017 : L'Éducation Nationale (1 200 €)

Financements politique de la ville
2015 : 4000 € (État)
2016 : 4000 € (État)
2017 : 4000 € (État)

* L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des territoires a depuis été intégrée au Commissariat Général à l'Egalité des territoires.

IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, Nicolas CHARREL et une élève du Collège ont été interrogés le lundi 23 avril 2018 par Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI, et Laurie POËNSIN-CAILLAT en charge des clauses d'insertion et du pilier développement économique et emploi du contrat de ville.

« Rechercher un stage pour mes élèves c'est comme gravir un mur d'escalade. »
Nicolas CHARREL

L'équipe enseignante du Collège Louis Aragon et les élèves de 3ème qui ont participé à cette action expliquent qu'elle leur aura permis :

- De sensibiliser les élèves aux questions d'orientation et à la construction de leur avenir professionnel.
- De préciser ou d'enrichir les projets professionnels, en réouvrant les perspectives en matière d'orientation.
- De découvrir un panel élargi de métiers.
- De se confronter à une première expérience professionnelle et à ses exigences.
- De faire prendre conscience aux élèves de leurs compétences et de leurs difficultés.
- De leur donner davantage confiance en eux.

En 2017, pour la première fois, les bénéficiaires ont participé à la nuit de l'orientation début janvier. C'est un forum où d'anciens élèves témoignent de leur parcours scolaire et professionnel. Nicolas CHARREL explique que lors de ce forum, le retour d'expérience des anciens élèves est parfois plus parlant pour les collégiens car ils étaient dans la même situation quelques années en arrière. Ces échanges leur permettent de voir l'évolution du parcours scolaire et professionnel des anciens élèves, qui peuvent les inspirer dans leur parcours personnel. L'action s'est avérée utile pour l'élève interrogée car elle avait de réelles difficultés à trouver un stage. Elle ne savait pas vers qui s'orienter pour échanger sur son projet professionnel. Elle était indécise car elle avait plusieurs projets d'orientation. L'avis de la conseillère lui a permis de l'accompagner dans son choix de stage (stage dans une pizzeria).

➤ 131 élèves ont trouvé leur stage sur les 136 concernés par l'action en 2017
➤ 7 élèves ont bénéficié d'un accompagnement renforcé avec le cabinet de coaching AVD

PERSPECTIVES

L'élève de 3ème interrogée était satisfaite d'avoir participé à cette action car elle se sentait particulièrement écoutée et soutenue par les conseillers d'orientation. « Je savais que j'avais quelqu'un sur qui je pouvais compter ». Elle ne perçoit pas de pistes d'amélioration à suggérer à Nicolas CHARREL pour les prochaines années. Ce dernier constate cependant que les élèves ne se projettent pas suffisamment professionnellement et géographiquement car « l'ailleurs les insécurise beaucoup. » Il souhaiterait donc travailler la question de la mobilité avec d'autres partenaires pour que les élèves effectuent davantage leur stage sur d'autres communes.

ACTION « ENVOLEE FEMININE »
ASSOCIATION ADATE

INFORMATIONS

PORTEUR
ADATE (Association dauphinoise travailleurs étrangers)

TYPE DE STRUCTURE
Association

DATE DE CRÉATION DE L'ACTION
2009

NOUVEAU PORTEUR PAR RAPPORT AU CUCS
Non

INSCRIPTION DANS LE CONTRAT DE VILLE
Pilier 1 Développement économique et emploi du contrat de ville 2015-2020

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE
Maintenir la priorité sur l'emploi dans une logique d'un meilleur accès

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE
Accès à l'emploi

TYPE D'ACTION
Structurante

ACTION RENOUVELÉE EN 2018
Oui

TERRITOIRE CONCERNÉ
Quartier Politique de la Ville :
Champ-Fleuri, Saint-Bonnet, Les Roches, Saint-Hubert

LIEU DE RÉALISATION DE L'ACTION
Local de l'ADATE dans le quartier de Champ-Fleuri (Bourgoin-Jallieu)

CONTEXTE

L'action « Envolée Féminine » vise à la fois à accompagner des femmes vers l'insertion professionnelle et à lutter contre la double discrimination ethnique et de genre. Dans le cadre de cette action, Faty BLONDEL, formatrice et chargée d'insertion, permet à ces femmes de (re)trouver un emploi qui corresponde à un projet professionnel personnalisé et réalisable.

Cet objectif ne peut s'accomplir sans un parcours de développement personnel car ces femmes sont très éloignées de l'emploi.

MISE EN OEUVRE

L'action prend appui sur un diagnostic partagé entre le département, le Pôle Emploi de Villefontaine et la CAPI sur le public féminin, cumulant les discriminations et les difficultés à trouver un emploi. Certaines femmes intériorisent parfois les discriminations dans leur rapport à l'emploi et entrent dans une logique « d'auto-discrimination ».

L'ADATE cherche à dépasser ces logiques pour que les femmes accompagnées redécouvrent leur potentiel et renouent avec un parcours vers l'emploi. Le public de l'action est orienté par les services du Pôle Emploi de Villefontaine, le département et le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Le parcours s'échelonne sur une période de 6 mois et s'articule autour de séances de travail essentiellement collectives comprenant un bilan de compétences, différents ateliers (théâtre, peinture, sophrologie…), des sorties culturelles et un stage en milieu professionnel.

L'approche collective est valorisée car elle permet d'apprendre et d'échanger activement sur le parcours de chacune de ces femmes.

> PUBLIC

Type de public ciblé (et atteint)
Femmes 25-60 ans

Public QPV-QVA ciblé
2015 : 15
2016 : 1 5
2017 : 15

Public QPV-QVA atteint
2015 : 12
2016 : 10
2017 : 12

Commune concernée
Villefontaine, L'Isle d'Abeau,
Bourgoin-Jallieu

QPV-QVA ciblés (et atteints)
2015 : Saint-Bonnet, Les Roches,
Saint-Hubert, Champ-Fleuri

> FINANCEMENT DE L'ACTION

Coût total de l'action
2015 : 22 000 €
2016 : 26 000 €
2017 : 22 000 €

Financement hors politique de la ville
2015 : Pôle Emploi (7 000 €)
2016 : Département et Fond Social Européen
2017 : Département et Fond Social Européen

Financements politique de la ville
2015 : 15 000 € (CAPI)
2016 : 4 500 € (CAPI)
2017 : 44 500 € (CAPI)

➤ ACTION « ENVOLEE FEMININE » ASSOCIATION ADATE - SUITE

IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, un collectif de femmes a été interrogé le vendredi 20 avril 2018 par Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI, en compagnie de Faty BLONDEL formatrice, chargée d'insertion de l'action « Envolée Féminine ».

« Être le sauveur de soi-même » Faty BLONDEL

Certaines femmes du groupe disent s'être senties « perdues » dans leur vie socioprofessionnelle avant d'intégrer l'action « Envolée Féminine. » D'autres sont venues vers cette action par curiosité, sur le conseil de leur référent emploi. Toutes les femmes affirment ne pas regretter ce choix.
Elles expliquent qu'une ambiance chaleureuse s'est rapidement installée dans ce groupe et a favorisé leur implication. Elles ont ensuite entamé des démarches de recherche professionnelle en tandem. La particularité de cette action repose sur une dynamique de groupe très interactive, s'appuyant sur un collectif de femmes appartenant à des profils et des origines ethniques très variés, afin d'apprendre du parcours de chacune.

Elles expliquent que cette action « Envolée Féminine » leur a permis :
- D'acquérir de la confiance en elles-mêmes et un sentiment de bien être.
- De s'ouvrir davantage sur le monde extérieur.
- De prendre conscience de leur capacité à prendre en main leur propre parcours.
- D'acquérir une meilleure maîtrise de la langue française et d'enrichir leur vocabulaire relatif à l'emploi, pour certaines d'entre elles.
- De découvrir leurs compétences et de connaître davantage de métiers.
- D'apporter de nouvelles perspectives socio-professionnelles, aspirations, rêves et ambition.

Parmi les 37 femmes qui ont participé à l'action entre 2015 et 2017, 31 ont retrouvé le chemin vers l'emploi :

➤ 12 PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)

➤ 3 CDI (Contrat à durée indéterminé)

➤ 3 CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi)

➤ 10 CDD (Contrat à durée déterminée)

➤ 3 formations qualifiantes

PERSPECTIVES

L'ADATE cherche à toucher un plus grand nombre de femmes susceptibles de participer à cette action, notamment en s'implantant dans d'autres quartiers du territoire CAPI. Faty BLONDEL a constaté que ce public rencontrait des difficultés à se rendre dans un local situé à l'extérieur du quartier. Il y aurait donc un enjeu à lever les freins liés à la mobilité.

ACTIONS « AUTORÉVONATION DES LOGEMENTS » DU CCAS DE L'ISLE D'ABEAU ET DU CCAS DE VILLEFONTAINE

INFORMATIONS

PORTEUR
Centre Communal d'Action Sociale des mairies de L'Isle d'Abeau et Villefontaine

TYPE DE STRUCTURE Acteur public

DATE DE CRÉATION DE L'ACTION
2006 (L'Isle d'Abeau) - 2007 (Villefontaine)

NOUVEAU PORTEUR PAR RAPPORT AU CUCS
Non

INSCRIPTION DANS LE CONTRAT DE VILLE
Pilier 2 du contrat de ville Cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de ville 2015-2020

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE
Enclencher un programme d'ampleur en faveur de la réhabilitation du parc social et de l'appropriation du logement avec un axe thermique prépondérant

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE
Amélioration et appropriation du logement

AXES TRANSVERSAUX Lien social

ACTION RENOUVELÉE EN 2018 Oui

TYPE D'ACTION structurante

TERRITOIRE CONCERNÉE ENTRE 2015 ET 2017
L'Isle d'Abeau :
Quartier Saint-Hubert (QPV) - Pierre Louve (QVA)
Villefontaine :
Quartier Saint-Bonnet (QPV) - Quartier les Roches (QPV) - Quartier Servenoble (QVA) - Quartier les Fougères (QVA)

CONTEXTE

Cette action d'accompagnement des locataires dans la rénovation de leur logement a émergé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), à l'initiative du bailleur PLURALIS et des communes. À la fois action sur l'habitat et action sociale, l'autorénovation permet de toucher des ménages en difficulté, parfois éloignés des institutions.

L'action est présente sur deux communes en politique de la ville (L'Isle d'Abeau et Villefontaine), portée dans les deux cas par le CCAS.

MISE EN OEUVRE

Cette action se déroule sur l'ensemble de l'année en 5 étapes :
1. Communication de autour l'action
2. Inscriptions des participants
3. État des lieux du logement
4. Sélection des dossiers
5. Visite technique du logement et réalisation du chantier

Le principe de l'autorénovation est de rendre les bénéficiaires acteurs, en réalisant eux-mêmes les travaux dans leur logement, dans une démarche volontaire. Elle permet de rénover 2 pièces (maximum) à Villefontaine et 3 pièces (maximum) à L'Isle d'Abeau. Des ateliers de bricolage sont proposés aux habitants pour se former, via l'action « Appartement école » du CCAS notamment.

Pour bénéficier de cette action, les habitants de la commune de L'Isle d'Abeau et de Villefontaine doivent respecter une série de critères : être titulaire de leur bail (et respecter les obligations de celui-ci), se situer sous un plafond de quotient familial (≤ à 620 € pour L'Isle d'Abeau, 610 € pour Villefontaine), constituer un ménage avec une famille ou être des personnes isolées et/ou bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active) et/ou AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).

Dans les deux communes, l'action mobilise un large réseau de partenaires. Les bailleurs sont impliqués dans la sélection des dossiers, le financement et la mise en oeuvre de l'action (SEMCODA, SDH, IRA 3F, OPAC 38). L'association MEDIAN (Médiation Éducation Développement Intervention Accompagnement Nord-isérois) intervient aux côtés des personnes ayant des difficultés à réaliser seules leurs travaux, avec des jeunes en insertion. L'action permet d'orienter le public vers un ensemble de

services et d'acteurs, en fonction de leurs problématiques sociales et familiales (relais emplois, prévention, tranquillité publique, ...). Le Département de l'Isère et la Caisse d"Allocations Familiales participent au financement de cette action au titre de leur droit commun.

L'ISLE D'ABEAU

➤ PUBLIC

Type de public ciblé (et atteint)
Familles locataires du parc social
du quartier Saint-Hubert, public RSA

Public QPV-QVA ciblé
2015 : 60
2016 : 60
2017 : 40

Public QPV-QVA atteint
2015 : 51
2016 : 55
2017 : 73

Commune concernée
L'Isle d'Abeau

QPV-QVA ciblés (et atteints)
Saint-Hubert (QPV)
Pierre Louve (QVA)

➤ FINANCEMENT DE L'ACTION

Coût total de l'action
2015 : 56 832 €
2016 : 55 381 €
2017 : 26 908 €

Financement hors politique de la ville en 2017
Commune de L'Isle d'Abeau (8 308 €)
Bailleur social (9 600 €)
CAF de l'Isère (3 000 €)

Financements politique de la ville
2015 : Région (6 000 €) Département (6 000 €)
2016 : État (3 000 €) CAPI (3000 €)
2017 : État (3000 €) CAPI (3000 €)

VILLEFONTAINE

> PUBLIC

Type de public ciblé (et atteint)
Couples avec enfants, familles monoparentales, personnes isolées, public RSA

Public QPV-QVA ciblé
2015 :75
2016 :75
2017 : 45

Public QPV-QVA atteint
2015 : 69
2016 : 66
2017 : 45

Commune concernée
Villefontaine

QPV-QVA ciblés
2015 : Saint-Bonnet, Les Roches
2016 : Saint-Bonnet, Servenoble
2017 : Les Roches, les Fougères, Servenoble

QPV-QVA atteints
2015 : Servenoble, les Fougères
2016 : Saint-Bonnet, Servenoble
2017 : Saint-Bonnet, les Roches

> FINANCEMENT DE L'ACTION

Coût total de l'action
2015 – 2016 : 46 596 €
2017 : 27 452 €

Financement hors politique de la ville en 2017
Département (6 000 €)
Commune de Villefontaine (2 952 €)
CAF de l'Isère (5 000 €)
Bailleur sociaux (3 500 €)
Fonds propres du CCAS : (3 000 €)

Financements politique de la ville
2015 -2016 : Région (9 500 €)
2017 : État (4 000 €) CAPI (3000 €)

➤ ACTIONS « AUTORÉVONATION DES LOGEMENTS » DU CCAS DE L'ISLE D'ABEAU ET DU CCAS DE VILLEFONTAINE - SUITE

IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, différents acteurs ont été interrogés par Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI :
• Pour l'action du CCAS de L'Isle d'Abeau, Sophie COQUET, responsable de la mise en oeuvre de l'action « Autorénovation des logements », le 25 avril 2018 (elle a pu faire part du point de vue des bénéficiaires de cette action car il est recueilli régulièrement).
• Pour l'action du CCAS de Villefontaine, Hervé PERROT, directeur du CCAS, Marie-Charlotte LORON, responsable de la mise en oeuvre de l'action, et une bénéficiaire de l'action, le 26 avril 2018.
La richesse des actions d'autorénovation est de travailler sur les questions d'habitat tout en développant le lien social et en inscrivant les ménages dans une dynamique positive. En travaillant à l'amélioration de leur logement avec le CCAS, les locataires se sentent mieux dans leur environnement, retrouvent confiance en eux, se mettent en lien avec d'autres services publics, engagent des démarches pour l'amélioration de leur vie familiale, pour la recherche d'emploi...

L'action permet donc :
• De favoriser l'appropriation de leur logement par les habitants et d'améliorer leur ancrage dans le quartier
• De lutter contre l'isolement des personnes et de renforcer le lien social
• De sensibiliser aux économies d'énergies dans le logement
• D'orienter vers différents acteurs en fonction des besoins des personnes (Relais emploi, services sociaux, ...)

« Les bénéficiaires de l'action sont fiers d'avoir réalisé les travaux de leur logement eux-mêmes » Sophie COQUET

En 2017 :

➤ 12 logements rénovés à L'Isle d'Abeau

➤ et 8 à Villefontaine

➤ 41 personnes ont contribué à la rénovation de leur logement à L'Isle d'Abeau

➤ et 24 personnes à Villefontaine

PERSPECTIVES

Aujourd'hui cette action est réalisée à Villefontaine et L'Isle d'Abeau dans le cadre de la politique de la ville, ainsi qu'à La Verpillière. Les communes de Bourgoin-Jallieu et Saint-Quentin-Fallavier envisagent également la mise en place d'actions d'autorénovation dans leurs quartiers, leur caractère structurant étant reconnu par l'ensemble des acteurs. Le déploiement de l'action sur différentes communes poserait plus encore la question de l'harmonisation des pratiques à l'échelle intercommunale (implication des bailleurs, mode de financements, ...). Par ailleurs, ancrées de longue date en politique de la ville, les actions d'autorénovation nécessitent de penser aujourd'hui leur basculement vers des crédits de droit commun.

ACTION DÉMOCRATIE FLORALE, MAIRIE DE L'ISLE D'ABEAU

INFORMATIONS

PORTEUR
Mairie de L'Isle d'Abeau

TYPE DE PORTEUR
Acteur public (collectivité)

DATE DE CRÉATION DE L'ACTION 2016

NOUVEAU PORTEUR PAR RAPPORT AU CUCS
Non

INSCRIPTION DANS LE CONTRAT DE VILLE
Pilier 2 Cadre de vie et renouvellement urbain, contrat de ville 2015-2020

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE
Poursuivre les démarches GUSP dans les quartiers

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE
Développer des actions favorisant l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants du quartier

AXES TRANSVERSAUX
Jeunesse – Participation

TYPE D'ACTION
Structurante

ACTION RENOUVELÉE EN 2018 Oui

TERRITOIRE CONCERNÉ
QPV Saint Hubert

LIEU DE RÉALISATION DE L'ACTION
Place du Triforium
Saint-Hubert
38080 L'Isle d'Abeau

CONTEXTE

Cette action a émergé en 2015 à partir du souhait de membres du conseil citoyen d'embellir le quartier Saint-Hubert, qu'ils trouvaient « trop gris ». L'idée a émergé de fleurir le coeur du quartier (Triforium). À partir de cette idée, le conseil citoyen a construit le projet avec la commune, appuyé par Caroline CIVIDINO, coordinatrice et animatrice démocratie locale.

MISE EN OEUVRE

L'action consiste essentiellement en un temps fort sur une journée, mais la préparation de cette journée s'effectue tout au long de l'année. Elle se décline en 5 étapes :
1. Définition du projet de fleurissement avec le conseil citoyen
2. Mobilisation des acteurs associés à l'action
3. Réalisation de l'action en temps festif sur une journée
4. Bilan de l'action et perspectives sur l'année suivante
5. Plantation de bulbes en hiver

Des jardinières sont installées dans les résidences avec les locataires et les bailleurs, les espaces publics sont fleuris et décorés avec les habitants du quartier. Ces différents espaces sont entretenus par les habitants et les services de la mairie tout au long de l'année.

De manière générale, cette action mobilise différents acteurs du quartier :
- Le conseil citoyen du quartier Saint-Hubert
- Les bailleurs sociaux (SDH, OPAC 38, PLURALIS, SEMCODA, IRA 3F)
- La mairie de l'Isle d'Abeau : services espaces verts, environnement, centre de loisirs, politique de la ville
- Le CCAS de L'Isle d'Abeau : service emploi et cadre de vie
- La maison de retraite « la Girandière »
- L'association Oiseau Bleu – Maison de bienvenue

Elle est en lien avec d'autres actions de la politique de la ville dans le quartier :
- « Jardins partagés »
- et « Jardin en pieds des immeubles »
- et s'intègre au « concours des villes et villages fleuris ».

> ACTION DÉMOCRATIE FLORALE, MAIRIE DE L'ISLE D'ABEAU - SUITE

EVOLUTION DE L'ACTION :
2016 : Fleurissement et décoration de l'espace public
2017 : Fleurissement et décoration de l'espace public, fleurissement des immeubles (jardinières)
2018 : Implication de nouveaux acteurs dans l'action (commerçants, maison de retraite, centre de loisirs, spectacle école de danse…)

> PUBLIC

Type de public ciblé (et atteint)
Habitants du quartier Saint-Hubert
(écoles, maison de retraite, commerçants, associations)

Public QPV-QVA ciblés (et atteints)
2016 : 150
2017 : 150

Public QPV-QVA atteint
2016 : 100
2017 : 75

Commune concernée
L'Isle d'Abeau

QPV-QVA ciblés (et atteints)
Saint-Hubert

> FINANCEMENT DE L'ACTION

Coût total de l'action
2016 : 11 950 €
2017 : 10 486 €

Financement hors politique de la ville
2016 : commune de L'Isle d'Abeau (8 950 €)
Valorisation du bénévolat (1 000 €)
2017 : commune de L'Isle d'Abeau (6 236 €)
Bailleur social (780 €)
Cotisations (136 €)
Valorisation du bénévolat (1000 €)

Financements politique de la ville
2016 : État (1000 €) et CAPI (1 000 €)
2017 : État (834 €) et CAPI (1 500 €)

IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI, a interrogé le vendredi 6 avril 2018 le conseil citoyen de Saint-Hubert et plusieurs techniciens de la mairie et du CCAS impliqués dans l'action (Caroline CIVIDINO, Bruno LIOGER, Loïc BERTAUD), ainsi que Laureline GINET (IRA 3F). Des résidents de l'association Oiseau Bleu, bénéficiaires de l'action ont également été interrogés le mardi 10 juillet 2018.**« On revit avec les fleurs. » Bénéficiaire de l'action démocratie florale.**

Les acteurs témoignent que cette action « Démocratie florale » leur a permis :

- D'embellir le quartier Saint-Hubert à travers un fleurissement de l'espace public et des façades
- De favoriser la ré-appropriation de leur quartier par les habitants (enfants et adultes)
- De transformer la perception du quartier Saint-Hubert en luttant contre son image négative et en faisant participer des habitants extérieurs au quartier à la journée de plantation et de décoration
- De favoriser la participation des citoyens à la vie du quartier, à travers une action collective
- De proposer une action réunissant sur le terrain bailleurs, habitants et services de la mairie
- De favoriser un climat de confiance entre bailleurs et locataires
- De diffuser la pratique du jardinage dans le quartier

> 50 logements fleuris chaque année

> Une vingtaine de massifs plantés dans l'espace public

> Une centaine d'habitants impliqués dans l'embellissement du quartier

PERSPECTIVES

L'extension de l'action à une partie plus large du quartier est envisagée, en faisant le lien avec les futurs travaux du projet de rénovation urbaine. La question du portage de l'action est également posée, le conseil citoyen s'étant constitué en association et envisageant de prendre en charge le projet à terme.

ACTION « ÊTRE PARENT PAS SI FACILE »
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES DE L'ISERE

INFORMATIONS

PORTEUR
Confédération Syndicale des familles de l'Isère (CSF 38)

TYPE DE STRUCTURE
Association

DATE DE CRÉATION DE L'ACTION
2009

NOUVEAU PORTEUR PAR RAPPORT AU CUCS
Non

INSCRIPTION DANS LE CONTRAT DE VILLE
Pilier 3 Cohésion Sociale du contrat de ville 2015-2020

ORIENTATION DU CONTRAT DE VILLE
Soutenir l'éducation et la réussite éducative dans les quartiers

OBJECTIF DU CONTRAT DE VILLE
Poursuivre les actions autour de la parentalité centrées sur les quartiers

ACTION RENOUVELÉE EN 2018
Oui

TERRITOIRE CONCERNÉ
QPV de Champ-Fleuri

LIEU DE RÉALISATION DE L'ACTION
Local de la CSF 38 dans le quartier Champ-Fleuri
2 rue Georges Bizet
38080 Bourgoin-Jallieu

CONTEXTE

« Être parents pas si facile » est une action portée par la CSF permettant d'aborder les difficultés des familles au travers d'animations parents-enfants, d'ateliers et de sorties familiales. Au-delà des seules questions de parentalité, elle joue donc un rôle en matière de lien social et permet d'apporter des solutions aux difficultés financières, médicales ou psychologiques. Myriam ABDERRAHIM, en charge de la mise en oeuvre de l'action occupe le poste de médiatrice de développement social urbain à la CSF 38 depuis 2016. Dans le cadre de cette action, elle facilite le déblocage de situations d'urgence, sans avoir toutefois le rôle d'une assistante sociale. Elle souhaite que les bénéficiaires de l'action gagnent en autonomie face aux problématiques auxquelles ils sont confrontés quotidiennement.

MISE EN OEUVRE

Myriam ABDERRAHIM reçoit les familles dans un local qui est un ancien appartement situé au coeur du quartier de Champ-Fleuri. L'action se déroule sur l'ensemble de l'année, avec une ouverture du local du lundi au jeudi, de 10h à 16h.

La CSF propose :
- Des ateliers créatifs parents-enfants (5-16 ans)
- Des animations collectives une fois par semaine dans le local de la CSF (cuisine, couture, ateliers sociolinguistiques…)
- Des temps de rencontre avec les familles permettant de construire des projets concrets, en fonction de leurs besoins ;

Depuis son arrivée en 2016, Myriam ABDERRAHIM a progressivement gagné la confiance des habitants. À ce jour, elle constate que son action a permis d'améliorer les relations des habitants avec les acteurs du quartier. Ce lien avec les habitants constitue incontestablement une force pour l'action « Être parent pas si facile », qui permet de toucher des publics éloignés des institutions.

> PUBLIC

Type de public ciblé (et atteint)
Familles

Public QPV-QVA ciblés
2015 : 150
2016 : 150
2017 : 200

Public QPV-QVA atteint
2015 : 150
2016 : 200
2017 : 300

Commune concernée
Bourgoin-Jallieu

QPV-QVA ciblés (et atteints)
Champ-Fleuri

> FINANCEMENT DE L'ACTION

Coût total de l'action
2015 : 18 640 €
2016 : 34 853 €
2017 : 40 309 €

Financement hors politique de la ville 2017
Commune de Bourgoin-Jallieu (8 000 €)
ASP (15 118 €)
Fonds propres CSF (3 040 €)
Valorisation du bénévolat (5000 €)
Prestations en nature (1 200 €)

Financements politique de la ville
2015 : CAF (5000 €)
2016 : État (5000 €) CAF (3 000 €)
2017 : État (5 001 €) CAPI (2 950 €)

➤ ACTION « ÊTRE PARENT PAS SI FACILE » CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES DE L'ISERE - SUITE

IMPACTS

Afin d'évoquer les résultats de cette action, Myriam ABDERRAHIM et Wafa LAKHAL présidente de la section montée par l'association dans le quartier ont été interrogées le mardi 17 avril 2018 par Sabah AMARA, apprentie en charge de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de la CAPI, en compagnie de bénéficiaires de l'action et de membres du conseil citoyen de Champ-Fleuri. Laura JOLLY, chargée de mission cohésion sociale à la CAPI, était également présente.

Ils expliquent que cette action « Être parent pas si facile » leur a permis :
- De recréer davantage de lien entre parents et enfants
- De faire un travail de médiation entre les familles et les institutions
- De favoriser la participation citoyenne et l'implication des habitants dans la vie de leur quartier
- De lutter contre l'isolement et de tisser davantage de liens entre les habitants
- De sensibiliser les habitants sur les questions de santé
- De lutter contre les discriminations
- D'accompagner les personnes en situation irrégulière

L'action permet également de tisser des liens entre le sud et le nord du quartier, qui vivent de manière assez séparée, et entre les habitants du quartier de Champ-Fleuri et du quartier (QPV) de Champaret, via la maison des habitants de Champaret. En effet, Myriam ABDERRAHIM explique qu'un noyau solide de bénéficiaire s'est constitué au cours du temps et participe activement à la dynamique du groupe. Elle s'appuie sur le groupe d'habitants moteurs pour mobiliser d'autres habitants.

➤ Une vingtaine d'habitants étaient présents régulièrement pour l'action en 2017

➤ 4 sorties familiales ont été organisées en 2017

➤ 4 ateliers ont été proposés chaque semaine en 2017 (hors congés)

➤ 300 habitants ont fréquenté les activités proposées sur l'année 2017

PERSPECTIVES

La CSF envisage de déployer cette action sur le quartier de Champaret. Cette action a actuellement lieu dans un ancien appartement à Champ-Fleuri et touche principalement du public de ce quartier, mais elle touche à la marge des habitants de Champaret.

Myriam ABDERRAHIM souhaiterait changer de local car celui dans lequel les familles sont reçues n'est pas adapté. En effet, il est situé dans un logement au 3ème étage qui mériterait une remise en état. Il n'y a pas d'ascenseur ou d'accès pour les personnes handicapées, ce qui contraint Myriam ABDERRAHIM à se déplacer à domicile pour les personnes rencontrant des freins liés à la mobilité.

ANNEXES

Référentiel des questions évaluatives

Le travail présenté ci-dessous correspond à la première étape du processus d'évaluation qui était de définir les objectifs de l'évaluation ainsi que la méthode et les outils utilisés. Le recueil de données se fera à partir d'outils existants (contrat de ville, tableau de saisie des programmations 2015 2016, 2017, fiches projets, fiches bilan, outils d'observation …) ou à partir de la création d'outils (questionnaires, grille d'entretien …).

Les informations seront recueillies auprès des membres du Comité Technique, des référents politiques de la ville de la CAPI et des communes, des porteurs de projets mais également des habitants des quartiers prioritaires.

Les conseils citoyens seront impliqués dans la démarche notamment pour le recueil d'informations auprès des habitants.

SOMMAIRE

I. Les questions évaluatives sur la programmation

A. La programmation du contrat de ville 2015-2020 parvient-elle à générer une force mobilisatrice ?

Problématique n° 1 : Les porteurs de projets (nouveaux ou déjà impliqués) se sont-ils mobilisés dans le cadre des programmations 2015-2016-2017 ? L'implication des financeurs favorise-t-elle la mobilisation des porteurs de projets dans le cadre des programmations 2015-2016-2017 ?

Problématique n° 2 : En quoi le processus déployé par l'ingénierie (CAPI, communes, financeurs) de la programmation influence-t-il la mobilisation des acteurs ?

B. La cohérence et la pertinence de la programmation par rapport aux enjeux du contrat de ville 2015-2020

Problématique n ° 1 : Dans quelle mesure les actions déposées lors des programmations 2015-2016-2017 sont-elles pertinentes et cohérentes aux enjeux du contrat de ville ? Dans quelle mesure le processus de sélection des projets permet-il de les respecter ?

II. Les questions évaluatives sur les actions

A. La mise en oeuvre des actions

Problématique n°1 : Peut- on considérer que la mise en oeuvre des actions de la programmation 2015-2016-2017 a été bien réalisé ? De manière plus générale, quelle conclusion peut-on tirer sur la réalisation des actions financées de la programmation 2015-2016-2017 ?

B. L'impact des actions

Problématique n ° 1 : Quel a été l'impact des actions réalisées dans le cadre de la programmation 2015-2016-2017 ? De manière plus générale, quelle est la tendance à suivre pour les programmations à venir 2018 -2019 et 2020 ?

I. Les questions évaluatives sur la programmation

Tout d'abord, nous cherchons à savoir si les acteurs (porteurs de projets, ingénierie, financeurs) de la politique de la ville du territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère contribuent à la réduction des inégalités économiques, sociales et territoriales et améliorent les conditions de vie des publics en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et en Quartiers en Veille Active (QVA).

A. La programmation du contrat de ville 2015-2020 parvient-elle à générer une force mobilisatrice ?

Pour cela, on analysera dans cette première partie la capacité de la programmation et de

son appel à projet à mobiliser un ensemble d'acteurs (ingénierie, porteurs de projets, financeurs) au service de la production d'actions variées à destination des habitants des quartiers.

Problématique n° 1 : Les porteurs de projets (nouveaux ou déjà impliqués) se sont-ils mobilisés dans le cadre des programmations 2015-2016-2017 ? L'implication des financeurs favorise-t-elle la mobilisation des porteurs de projets dans le cadre des programmations 2015-2016-2017 ?

➤ Porteurs de projet

1 : Les porteurs de projets mobilisés dans le cadre de la programmation sont-ils aussi nombreux d'année en année ?
Indicateur : Nombre de porteurs de projets ayant déposé des actions dans le cadre des programmations en 2015, 2016 et 2017.

2 : Les nouveaux porteurs de projets sont-ils plus nombreux à se mobiliser d'année en année ? De quels types de porteurs de projets s'agit-il ?
Indicateur : Taux de nouveaux porteurs par rapport au nombre de porteurs de l'année N, part et typologie de nouveaux porteurs de projets qui n'ont jamais déposé dans le contrat de ville dans les programmations 2015-2016-2017 avec focus sur porteurs n'ayant jamais déposé ni CUCS ni CV.

3 : Les porteurs de projets déjà impliqués dans la programmation maintiennent-ils leur mobilisation d'année en année ? De quels types de porteurs de projets s'agit-il ?
Indicateur : Taux de porteurs de projets reconduisant des demandes de subvention d'une programmation à l'autre en 2015-2016-2017 + typologie des porteurs de projets. Nombre moyen d'actions par porteur.

4 : La mobilisation des porteurs de projets déjà impliqués favorise-t-elle le renouvellement de la programmation ou le maintien d'un socle d'actions reconduites d'année en année ?
Indicateur : Taux de nouveaux projets, taux de projets reconduits sur le total des projets déposés par les porteurs déjà impliqués.

5 : La programmation parvient-elle à mobiliser au-delà des institutions signataires du contrat de ville ?
Indicateur : Taux de porteurs de projets non signataire du CV sur le nombre total de porteurs identifiés dans les programmations. Nombre moyens de projets de ces non signataires.

6 : La dynamique intercommunale portée par la CAPI et les communes participe-t-elle à la mobilisation de nouveaux acteurs ?
Indicateur : Nombre de nouveaux porteurs issus des rencontres, échanges impulsés par les référents CAPI, communes.

7 : La répartition de l'enveloppe budgétaire allouée à la programmation favorise-t-elle la diversité des porteurs de projets ?
Indicateur : Répartition des subventions par type de porteurs de projets dans les programmations 2015-2016-2017, évolution de la répartition des subventions par type de porteurs de projets entre programmations contrat de ville et du CUCS.

➤ Les projets proposés

8 : Les projets déposés permettent-ils à la programmation d'être stable d'une année sur l'autre tout en conservant une capacité de renouvellement ?
Indicateur : Taux de nouveaux projets dans les programmations 2015-2016-2017, taux de projets reconduits dans les programmations 2015-2016-2017.

9 : La dynamique intercommunale portée par la CAPI et les communes permet-elle la mise en place de nouveaux projets ?

Indicateur : Nombre de nouveaux projets issus des rencontres, échanges impulsés par les référents CAPI, communes.

➤ Financeurs

10 : Le nombre de financeurs mobilisés sur la programmation du contrat de ville est-il stable d'année en année ?
Indicateur : Evolution du nombre de financeurs dans les programmations 2015-2016-2017.

11 : Les financeurs mobilisés dans la programmation parviennent-ils à maintenir leurs niveaux de participation financière ?
Indicateur : Evolution de l'enveloppe budgétaire par financeur, part du budget par financeurs dans les programmations 2015-2016-2017.

12 : Les enveloppes financières sont-elles suffisantes pour laisser une place au renouvellement des projets (nouveaux projets déposés) dans la programmation ?
Indicateur : Taux de nouveaux projets défavorables pour raison financière.

Problématique n ° 1 : Quel a été l'impact des actions réalisées dans le cadre de la programmation 2015-2016-2017 ? De manière plus générale, quelle est la tendance à suivre pour les programmations à venir 2018 -2019 et 2020 ?

➤ Diffusion de l'information

13 : L'information sur le lancement de l'appel à projet est-elle diffusée assez largement pour toucher les porteurs de projets déjà mobilisés et d'éventuels nouveaux porteurs ?
Source : Entretien avec les porteurs de projets.

14 : L'accès à l'information est-il facilité par la mise en place de relais d'information clairs et identifiés (référents communaux, contacts des chargés de mission, ...) ?
Source : Entretien avec les porteurs de projets.

➤ Qualité de l'information

15 : L'appel à projet est-il suffisamment complet et compréhensible pour les porteurs de projets ?
Source : Entretien avec les porteurs de projets.

16 : Les rencontres territoriales, et les entretiens aux porteurs de projets répondent-ils aux attentes des porteurs de projets ?
Source : Entretien avec les porteurs de projets.

17 : Le rôle de chaque acteur dans le déroulement de la programmation est-il clairement identifié par les porteurs de projets ?
Source : Entretien avec les porteurs de projets.

18 : Peut-on considérer que les critères d'acceptation ou de refus de projets sont clairement identifiés par les porteurs de projets, les membres du comité technique et l'équipe CAPI ?
Source : Entretien avec les porteurs de projets.

➤ Gouvernance

19 : Le rôle de la CAPI comme pilote du contrat de ville a-t-il évolué depuis l'adoption du contrat de ville 2015-2020 ? Est-il investi de manière satisfaisante ?
Source : Entretien avec les membres du comité technique, la cheffe de projet.

20 : Le pilotage, par l'intercommunalité, du contrat de ville et de la programmation est-il reconnu par l'ensemble des acteurs ?
Source : Entretien avec les membres du comité technique ainsi que les conseils citoyens.

21 : Les instances mises en place sont-elles favorables à l'implication des membres du comité technique (COPIL, Cotech programmation et contrat de ville, Entretiens porteurs, MOUS….) ? Peut-on considérer des axes d'amélioration ?
Source : Entretien avec les membres du comité technique.

22 : Les instances mises en place sont-elles favorables à l'implication des élus (COPIL, co-

mité de suivi, réunions politiques…) ? Peut-on considérer des axes d'amélioration ?
Source : Entretien avec les élus ainsi que les membres du comité technique.

23 : Suite à la mise en place du contrat de ville, les liens entre l'échelon communal et l'intercommunalité sont-ils satisfaisants ? Peut-on envisager des axes d'amélioration ?
Source : Entretien avec les élus et techniciens CAPI et communes.

➢ Calendrier

24 : Le calendrier prévisionnel est-il bien respecté pour un bon fonctionnement de la machine interne (travail de la CAPI, du cotech du copil) ?
Source : Entretien avec la cheffe de projet.

25 : Les délais des différentes phases administratives indiquées dans le calendrier prévisionnel ont-ils un impact sur la qualité de la programmation ? Sont-ils satisfaisants pour les porteurs ?
Source : Entretien avec les porteurs de projets et les membres du comité technique.

26 : En quoi les calendriers d'autres appels à projet peuvent-ils interférer avec la programmation du contrat de ville et constituer un frein pour la mobilisation des porteurs de projets ?
Source : Entretien avec les membres du comité technique.

➢ Traitement administratif

27 : Les démarches administratives nécessaires à l'éligibilité du projet (remplir les dossiers, dépôt des fiches projets/bilan) et à l'obtention des subventions (procédure financeurs) constituent-elles un frein pour les porteurs de projets ?
Source : Entretien avec les porteurs de projets.

A. 28 : Le processus déployé par l'ingénierie dédiée à la programmation a-t-il évolué pour prendre en compte les contraintes des acteurs et favoriser leur mobilisation ?
Source : Entretien avec les porteurs de projets et les membres du comité technique.

B. La programmation est-elle cohérente et pertinente par rapport aux enjeux du contrat de ville 2015-2020 ?

Dans cette seconde partie, la qualité, la sélection des projets ainsi que l"investissement territorial et le ciblage des publics seront analysés pour les programmations 2015-2016-2017 afin de comprendre si les projets sont cohérents et pertinents par rapport aux enjeux du contrat de ville 2015-2020.

Problématique n ° 1 : Dans quelle mesure les projets déposés lors des programmations 2015-2016-2017 sont-ils pertinents et cohérents par rapport aux enjeux du contrat de ville ? Dans quelle mesure le processus de sélection des projets permet-il de les respecter ?

➢ La qualité des projets

29 : Les projets déposés répondent-ils aux attentes formulées dans l'appel à projet ?
Indicateur : Taux de projets favorables / Taux d'acceptation / Taux de projets ajournés et finalement financés/ Taux de projets défavorables.

➢ La sélection des projets

30 : La définition des objectifs prioritaires par pilier est- elle adaptée annuellement en fonction de l'évolution du territoire ?
Indicateurs : Evolution des objectifs prioritaires par pilier des programmations 2015-2016-2017.

31 : Peut-on dire que la répartition des actions par pilier et par orientation répond aux priorités et aux enjeux du contrat de ville ?
Indicateur : Répartition des actions par pilier pour les programmations 2015-2016-2017.

32 : La répartition du budget par pilier pour la programmation de 2015-2016-2017 a-t-elle été respectée en fonction des priorités et des enjeux du contrat de ville ?
Indicateur : Enveloppe de subventions allouées par pilier au regard des objectifs du contrat de ville 2015-2020.

33 : Lors de la sélection des projets, la classification réalisée depuis 2015 est-elle respectée ? (dégressivité, structurants, réorientation quartier)
Indicateurs : Taux de projets structurants, en dégressivité, en réorientation quartier parmi les actions financées dans les programmations 2015-2016-2017.

34 : La répartition des crédits est-elle en adéquation avec ces critères ?
Indicateurs : Taux de financement des projets en fonction de leur classification dans les programmations 2015-2016-2017.

➢ L'investissement territorial

35 : Est-ce que la programmation touche bien tous les QPV et QVA ?
Indicateur : Part des actions déposées et financées par QPV et QVA pour les programmations 2015-2016-2017.

36 : Est-ce que l'on assiste à une évolution du nombre de projets à dimension intercommunale (plus d'une commune concernée) ?
Indicateur : Nombre de projets touchant au moins deux communes de la CAPI.

➢ Ciblage du public

37 : Est-ce que les projets déposés permettent la prise en compte des publics spécifiques identifiés comme prioritaires ?
Indicateur : Part des projets concernant les jeunes de 16 à 25 ans/ part projets concernant un public féminin.

II. LES QUESTIONS EVALUATIVES SUR LES ACTIONS

A. La mise en oeuvre des actions

L'analyse de la mise en oeuvre des actions se fera pour l'ensemble des actions de la programmation 2015-2016-2017 et au regard des indicateurs et des critères définis ci-dessous. Les résultats obtenus serviront pour déterminer une note globale de bonne réalisation grâce à la mise en place d'un baromètre.

Problématique n°1 : Peut- on considérer que la mise en oeuvre des actions de la programmation 2015-2016-2017 a été bien réalisée ? De manière plus générale, quelles conclusions peut-on tirer sur la réalisation des actions financées de la programmation 2015-2016-2017 ?

➢ Volume public

1. L'action financée a-t-elle touchée autant de personnes que prévu ?
Indicateur : Taux d'atteinte volume public : Total public atteint par rapport au total public bénéficiaire ciblé * 100
Notation évaluation n ° 1 : à définir

➢ Ciblage du public quartier

2. L'action financée a-t-elle touchée les publics prioritaires (QPV-QVA) ?
Indicateur : Taux d'atteinte du public QPV-QVA : Total public QPV-QVA atteint par rapport au public QPV-QVA ciblé * 100
Critères :
- Ne correspond pas au profil du public visé
- Correspond partiellement aux profils visés
- Critère ne pouvant être apprécié
- Correspond aux profils fixés
- Les publics touchés sont encore plus ambitieux

➢ Ciblage territorial

3. L'action financée touche-t-elle les QPV et QVA ?

Source : Fiche projet et fiche bilan

➢ Atteinte des objectifs

4. L'action financée répond-elle aux objectifs qui ont été fixés dans la fiche projet ?

Critères :

- Les objectifs ne sont pas atteints
- Les objectifs sont partiellement atteints
- Critère ne pouvant être apprécié
- Les objectifs sont atteints
- Les objectifs sont dépassés

Niveau de realisation de l'action :

À réaliser uniquement pour les actions de la programmation 2017 reconduite en 2018, le niveau de réalisation de l'action sera mesuré au moment de la saisie des actions de la programmation 2018.

Evaluation de la mise en oeuvre au regard des indicateurs et critères ci-dessus

Indicateur : Quel est le taux d'action considéré comme « réussie »/ bien mises en oeuvre ? Réalisation d'un indice de mise en oeuvre/de réussite à partir des critères définis ci-dessus.

B. L'impact des actions

Problématique de départ n ° 1 : Quel a été l'impact des actions réalisées dans le cadre de la programmation 2015-2016-2017 ? De manière plus générale, quelle est la tendance à suivre pour les programmations à venir 2018 -2019 et 2020 ?

Pour le pilier développement économique et emploi :

- Découverte du monde professionnel, Collège Louis Aragon
- Envolée Féminine de l'ADATE

Pour le pilier développement cadre de vie et renouvellement urbain :

- Action d'autorénovation : CCAS de Villefontaine et de L'Isle d'Abeau
- Démocratie florale : Mairie IDA (optionnel)

Pour le pilier cohésion sociale

- Etre parents pas si facile de la Confédération Syndicale des Familles.

Réalisation d'un questionnaire pour répondre à la problématique (le document est en cours de réalisation et les thématiques à finaliser).

Thématiques à aborder :

- La qualité de l'action (Attentes/besoins et Satisfaction)
- Le degré d'implication de l'acteur
- Assiduité aux actions
- Participation volontaire
- Force de proposition pour de nouveaux projets
- Les effets sur la vie du quartier
- Les points d'amélioration de l'action

Questionnaire porteurs de projet

Ce questionnaire est réservé exclusivement aux porteurs de projets ayant participé à au moins à une des programmations du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Ce questionnaire vise à recueillir le témoignage des porteurs de projets concernant l'ingénierie déployée par la CAPI afin de mettre en oeuvre les programmations 2015-2016-2017.

> Diffusion de l'information

1. Comment avez-vous eu connaissance de l'appel à projet du contrat de ville de la CAPI ?

.....
.....

2. L'information sur l'appel à projet vous semble-t-elle suffisamment diffusée ? (pour les porteurs de projets déjà impliqués dans le processus de la programmation)

.....
.....

3. Par quels moyens avez-vous eu connaissance de l'appel à projet ?

.....
.....

4. Connaissez-vous les référents politiques de la ville des communes et de la CAPI ?

.....
.....

> Qualité de l'information

5. Etes-vous satisfait des informations qui vous ont été données lors de la rencontre territoriale de votre commune ?

.....
.....

6. Est-ce qu'il y a une ou des informations que vous n'avez pas comprises lors de la rencontre territoriale de votre commune ?

.....
.....

7. La rencontre territoriale de votre commune vous a-t-elle permis d'améliorer vos connaissances sur la politique de la ville ?

.....
.....

8. Cette rencontre vous a-t-elle éclairée sur les attentes de la CAPI par rapport au dépôt d'une fiche projet ?

.....
.....
.....
.....

9. Pouvez-vous identifier les financeurs de la politique de la ville ?

.....

.....

10. Savez-vous quelle institution est en charge du traitement administratif de l'appel à projet ?

.....

.....

11. Connaissez-vous les critères de sélection pour accepter ou refuser un projet de la programmation ?
Pouvez-vous en citer 3.

.....

.....

➤ Gouvernance

12. Pouvez-vous me dire quelle institution pilote les programmations annuelles du contrat de ville ?

.....

.....

13. Comment a évolué le portage de la politique de la ville par la CAPI depuis le CUCS ?

.....

.....

14. Le rôle de pilote du contrat de ville de la CAPI vous paraît-il satisfaisant ? (animation technique, organisation des réseaux d'acteurs, construction d'une vision commune pour le territoire)

.....

.....

15. Quel est pour vous le rôle joué actuellement par la CAPI ?

.....

.....

16. Quelles actions pourraient mettre en place la CAPI demain pour la mobilisation des porteurs de projets et l'amélioration des actions proposées dans la programmation ?

.....

.....

17. Pensez-vous qu'il y a des axes d'amélioration dans le pilotage du contrat de ville ?

.....

.....

➤ Calendrier

18. Le temps accordé entre le lancement à l'appel à projet et le dépôt des dossiers est-il satisfaisant ?

.....

.....

19. Le délai entre le dépôt de projet et l'accord ou non de la subvention est-il satisfaisant ?

.....

.....

➤ Traitement administratif

20. Pensez-vous que les démarches administratives (remplir les dossiers, les bilans) pour l'éligibilité du projet vous semblent-elles compliquées ?

.....

.....

21. Pensez-vous que les démarches administratives pour l'obtention des subventions (procédure financeurs) vous semblent-t-elle compliquées ?

.....

.....

22. Avez-vous constaté des évolutions dans le processus déployé par l'ingénierie dédiée à la programmation pour prendre les compte les contraintes des acteurs et favoriser leur mobilisation ?

.....

.....

La CAPI vous remercie de votre collaboration !

Grille d'entretien

Cette grille de lecture est réservée exclusivement aux membres du comité technique participant au contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Cet entretien vise à recueillir le témoignage des membres du comité concernant l'influence de la programmation sur la mobilisation des acteurs de la politique de la ville sur le territoire CAPI.

> Gouvernance

Comment le pilotage du contrat de ville par la CAPI a-t-il évolué depuis le CUCS ? De quelle manière ? Ce pilotage vous semble-il satisfaisant ?

Pensez-vous que le pilotage, par l'intercommunalité du contrat de ville et de la programmation est-il reconnu par l'ensemble des acteurs ?

Pensez-vous que les instances mises en place sont-elles favorables à l'implication des membres du comité technique (COPIL, COTECH, programmation et contrat de ville, entretiens porteurs, MOUS….) ? Peut-on considérer des axes d'amélioration ?

Les instances mises en place sont-elles favorables à l'implication des élus (COPIL, comité de suivi, réunions politiques…) ? Peut-on considérer des axes d'amélioration ?

Suite à la mise en place du contrat de ville, les liens entre l'échelon communal et l'intercommunalité sont-ils satisfaisants ? Peut-on envisager des axes d'amélioration ?

> Calendrier

Pensez-vous que les délais des différentes phases administratives ont un impact sur la qualité de la programmation ? Etes-vous satisfait des délais des différentes phases administratives ?

Pensez-vous que les calendriers des autres appels à projet interfèrent avec la programmation du contrat de ville et constituent un frein pour la mobilisation des porteurs de projets ?

> Traitement administratif

Remarquez-vous des évolutions dans le processus déployé par l'ingénierie dédiée à la programmation pour prendre en compte les contraintes des acteurs et favoriser leur mobilisation ?

La CAPI vous remercie de votre collaboration !

Grille d'entretien

Cette grille de lecture est destinée aux élus de la politique de la ville ainsi qu'aux référents communaux participant au contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. L'entretien visera à recueillir le témoignage des élus de la politique de la ville concernant la perception de la gouvernance du contrat de ville et de débattre sur les perspectives de la politique de la ville au sein de ce territoire.

> Perception de la gouvernance du contrat de ville

Le pilotage, par l'intercommunalité, du contrat de ville et de la programmation est-il reconnu par les élus de la politique de la ville ? Le rôle de pilote du contrat de ville est-il investi de manière satisfaisante par la CAPI dans le cadre de la programmation ? De manière générale au niveau du contrat de ville ? Si non, pourquoi ?

Comment ce rôle de pilote a-t-il évolué depuis le CUCS ? Peut-on considérer des axes d'amélioration dans ce pilotage ?

Etes-vous satisfait des instances politiques mises en place dans le cadre de la programmation telles que le COPIL et le comité de suivi politique ? Si non, quels seraient les axes d'améliorations à envisager ? (rythme, contenu des instances; participation et échanges entre élus)

Les priorités politiques de la politique de la ville énoncées lors du lancement du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère vous semblent-elles mises en application à ce jour ?

> Perspectives de la politique de la ville

Au regard de la situation actuelle à mi-parcours du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, vers quelles perspectives politiques la CAPI pourrait-elle s'orienter après 2020 ? (gouvernance, rénovation urbaine, mobilisation du réseau partenarial, vision intercommunale, conseils citoyens)

Pensez-vous que les élus de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère partagent les mêmes objectifs ? Existe-t-il des désaccords majeurs ?

Selon vous, la CAPI favorise-t-elle une politique de l'innovation de la politique de la ville locale ? Si non, pourquoi aurait-elle intérêt à développer une telle politique sur le territoire ? Quels seraient les financeurs qui pourraient contribuer à cette politique de l'innovation ? Comment la CAPI pourrait-elle attirer des financeurs potentiels à soutenir cette politique ?

Pensez-vous que la CAPI est en capacité de traiter à la fois la programmation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et d'élargir ses champs d'action ? (exemple: garage solidaire, CLSM...) Pensez-vous que la CAPI dispose de moyens humains suffisants pour traiter d'autres sujets ?

La CAPI vous remercie de votre collaboration !

Grille d'entretien

Cette grille de lecture est destinée aux techniciens, responsable de l'action ainsi qu'aux bénéficiaires de l'action participant au contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. L'entretien visera à évaluer les impacts de 5 actions de la programmation à la fois sur les publics QPV-QVA mais aussi de la perception des quartiers. Enfin, dans cet entretien, la question des perspectives d'amélioration ou de développement sera abordée dans le but d'améliorer ces actions pour les prochaines programmations.

5 actions de la programmation est de cerner à la fois les bénéfices pour le public concerné et dans les quartiers, mais aussi de cibler des perspectives d'amélioration ou de développement dans le but d'améliorer ces actions pour les prochaines programmations.

> Contexte

Comment l'action a émergé ? Quels problèmes ont été identifiés pour que cette action émerge ?

Comment l'action s'est construite ? Avec qui ? Quel était le contexte lorsque cette action a émergé ?

> Mise en oeuvre

Comment l'action a évolué ? Quelles étaient les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre de l'action ?

Comment cette action s'est construite au niveau partenarial ?

> Impact sur les relations partenariales

Comment cette action s'est construite au niveau partenarial ?

Qu'est-ce que cette action a de particulier par rapport aux autres actions ? Qu'est-ce que cette action apporte du point de vue de la co-construction ? Est-ce que cela fonctionne ? Quels sont les effets produits ? Combien de personnes l'action a-t-elle touché ? Quels sont les types de publics touchés ?

Comment avez-vous connu l'action ? Qui sont les personnes qui vous ont orientées vers l'action ?

Comment avez-vous communiqué l'information auprès du public ? Comment vous-avez mobilisé du public ? Etait-ce difficile de mobiliser du public QPV sur cette action ?

Qu'est-ce que l'action apporte au quartier ? Est-ce que cette action a contribué à changer

l'image du quartier ? En quoi cette action a amélioré concrètement le cadre de vie du quartier ?

Est-ce que cette action répond aux objectifs fixés dans le contrat de ville ?

➤ Impact sur la vie et la perception du quartier

Est-ce que l'action a provoqué les effets contraires par rapport aux effets attendus sur le quartier ?

➤ Impact sur les publics QPV-QVA

Qu'est-ce que l'action apporte pour les bénéficiaires ? Est-ce que cette action a permis d'apporter sur le plan individuel à chaque participant ? Est-ce que l'action a permis de créer ou de renforcer du lien social entre les différents acteurs, ou bénéficiaires ?

➤ Axes d'amélioration de l'action

Si vous deviez participer de nouveau à cette action, qu'est-ce que vous souhaiteriez comme amélioration ? Comment vous l'imagineriez ?

Communauté d'Agglomération
Porte de l'Isère (CAPI)
17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau cedex
Tel : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr
Direction de la Publication :
Jean Papadopulo
Directrice de la Rédaction :
Yasmina Hattabi
Rédaction :
Direction Habitat, Insertion et solidarité territoriale CAPI
Mise en page :
Aurélie Bourgeois
studiosousmafrange@gmail.com
Impression :
Imprimerie Fouquet Simonet,
38300 Bourgoin-Jallieu
Crédits photos :
CAPI
Christian Chevallier
Villes de Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier et Villefontaine
Dynacité
Photos de la une :
Villes de Bourgoin-Jallieu, Villefontaine
Iconographie :
Direction Habitat, Insertion et solidarité territoriale CAPI
Direction Communication CAPI

POLITIQUE DE LA VILLE

CAPI
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr